

# Rapport d'activités

→ Année 2015

## Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance

**LE PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES A POUR VOCATION DE PRESENTER PAR DOMAINE D'ACTIVITES LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU COURS DE L'EXERCICE 2015. VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES SUIVANTES LES INDICATIONS SUR :**

- Les Finances Page 4
- Les Ressources Humaines Page 18
- La Maitrise d'ouvrage et les moyens généraux Page 21
- La Communication, la Documentation, les Archives, l'Animation culturelle et sportive Page 28
- Le Développement Economique Page 32
- Les Transports Page 45
- Les Pôles d'Echanges Multimodaux Page 50
- L'Aménagement du territoire Page 53
- La Piscine intercommunale Claude Jouve Page 78
- L'Enfance Jeunesse Page 83

Les rapports d'activités des services collecte et gestion des déchets ainsi que de l'eau et assainissement ont fait l'objet d'un tirage à part.

# PRESENTATION DU TERRITOIRE

---

 **143 218 habitants - 514 KM<sup>2</sup>**

---

 **65 Conseillers Communautaires, puis 62 Conseillers Communautaires en juin 2015**

- . 1 Président
- . 14 Vice-Présidents jusqu'en septembre 2015 puis passage à 15 Vice-Présidents

---

 **6 grands domaines d'actions :**

- L'économie
- L'eau
- L'assainissement
- Les ordures ménagères (collecte et traitement)
- Les transports urbains et scolaires
- L'aménagement du territoire

 **Des compétences optionnelles :**

- Protection des espaces naturels et sensibles (PIDAF)
- Surveillance de la qualité de l'air
- Actions en direction des jeunes sur le territoire

 **La gestion d'équipements d'intérêt communautaire :**

- La Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang
  - Le Centre de Loisirs « Les Tout Chatou » à Vernègues
  - Le centre de vacances des Cytises à Seyne les Alpes
-



# Service Finances

→ Année 2015

# 1 - LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES – LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Pour 2015, il a été proposé aux Elus de répartir une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire de 10.000.000 euros avec un supplément de 2.300.000 d'euros en fin d'année, ce qui correspond à un total de 12.300.000 euros pour l'année 2015, contre 10.000.000 d'euros en 2014 et 5.000.000 en 2013.

Les critères appliqués sont ceux utilisés par la DGCL pour la répartition de la DGF 2015.

La DSC 2015 pour chaque commune est synthétisée dans le tableau suivant :

<b>Répartition de la DSC 2015</b>				
<i>Montants</i>	DSC 2015 versée	Clef de répartition DSC 2015	DSC supplémentaire	TOTAL DSC 2015
<b>Enveloppe DSC</b>	<b>10 000 000,00 €</b>		<b>2 300 000,00 €</b>	<b>12 300 000,00 €</b>
ALLEINS	160 601,28 €	1,60601%	36 938,29 €	197 539,57 €
AURONS	55 730,85 €	0,55731%	12 818,10 €	68 548,95 €
BARBEN	39 147,67 €	0,39148%	9 003,96 €	48 151,63 €
BERRE-LETANG	867 422,29 €	8,67422%	199 507,13 €	1 066 929,42 €
CHARLEVAL	163 044,83 €	1,63045%	37 500,31 €	200 545,14 €
EYGUIERES	499 579,19 €	4,99579%	114 903,21 €	614 482,40 €
FARE-LES-OLIVIERS	489 536,68 €	4,89537%	112 593,44 €	602 130,12 €
LAMANON	91 154,25 €	0,91154%	20 965,48 €	112 119,73 €
LANCON-PROVENCE	589 969,12 €	5,89969%	135 692,90 €	725 662,02 €
MALLEMORT	456 172,52 €	4,56173%	104 919,68 €	561 092,20 €
PELISSANNE	684 243,61 €	6,84244%	157 376,03 €	841 619,64 €
ROGNAC	666 996,30 €	6,66996%	153 409,15 €	820 405,45 €
SAINT-CHAMAS	568 145,60 €	5,68146%	130 673,49 €	698 819,09 €
SALON-DE-PROVENCE	3 420 586,75 €	34,20587%	786 734,95 €	4 207 321,70 €
SENAS	548 407,36 €	5,48407%	126 133,69 €	674 541,05 €
VELAUX	594 468,84 €	5,94469%	136 727,83 €	731 196,67 €
VERNEGUES	104 792,86 €	1,04793%	24 102,36 €	128 895,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	<b>12 300 000,00 €</b>

## 2- LE PRODUIT DE LA FISCALITE

### Éléments de comparaison pour le rapport du CA 2015

<i>Données 2015 - DGFIP</i>	Bases nettes	Bases nettes	Bases nettes	Bases nettes	Bases nettes
	TH	FB	FNB	CFE	TEOM
AGGLOPOLE PROVENCE	173 370	159 274	2 545	64 229	143 592
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	136 784	113 480	630	36 500	114 054
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	526 268	530 703	4 549	201 757	495 022
CA DU PAYS DE MARTIGUES	82 868	95 205	490	45 628	72 930
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	1 275 005	1 139 813	3 569	290 802	1 149 992
SAN OUEST PROVENCE	94 469	174 999	1 382	133 294	96 013
<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence</b>	<b>2 288 764</b>	<b>2 213 474</b>	<b>13 165</b>	<b>772 210</b>	<b>2 071 603</b>

<i>Données 2015 - DGFIP</i>	Taux TH	Taux FB	Taux FNB	Taux CFE	Taux TEOM
	AGGLOPOLE PROVENCE	13,34%	3,88%	2,77%	26,98%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	10,04%	0,00%	3,48%	34,33%	10,00%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	9,97%	0,00%	1,81%	27,10%	10,36%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	10,10%	0,00%	1,51%	31,38%	11,50%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	13,34%	3,88%	3,71%	32,63%	16,51%
SAN OUEST PROVENCE	13,34%	3,88%	3,71%	34,37%	7,00%
<b>Moy. Métropole Aix Marseille Provence</b>	<b>12,25%</b>	<b>2,58%</b>	<b>2,73%</b>	<b>31,02%</b>	<b>13,61%</b>

<i>Données 2015 - DGFIP</i>	Produit TH	Produit FB	Produit FNB	Produit CFE	Produit TEOM
	AGGLOPOLE PROVENCE	23 127	6 180	70	17 327
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	13 733	0	21	12 529	11 405
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	52 468	0	79	54 675	51 262
CA DU PAYS DE MARTIGUES	8 369	0	7	14 318	8 387
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	170 083	44 226	132	94 886	189 853
SAN OUEST PROVENCE	12 602	6 790	51	45 812	6 721
<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence</b>	<b>280 382</b>	<b>57 196</b>	<b>360</b>	<b>239 547</b>	<b>281 987</b>

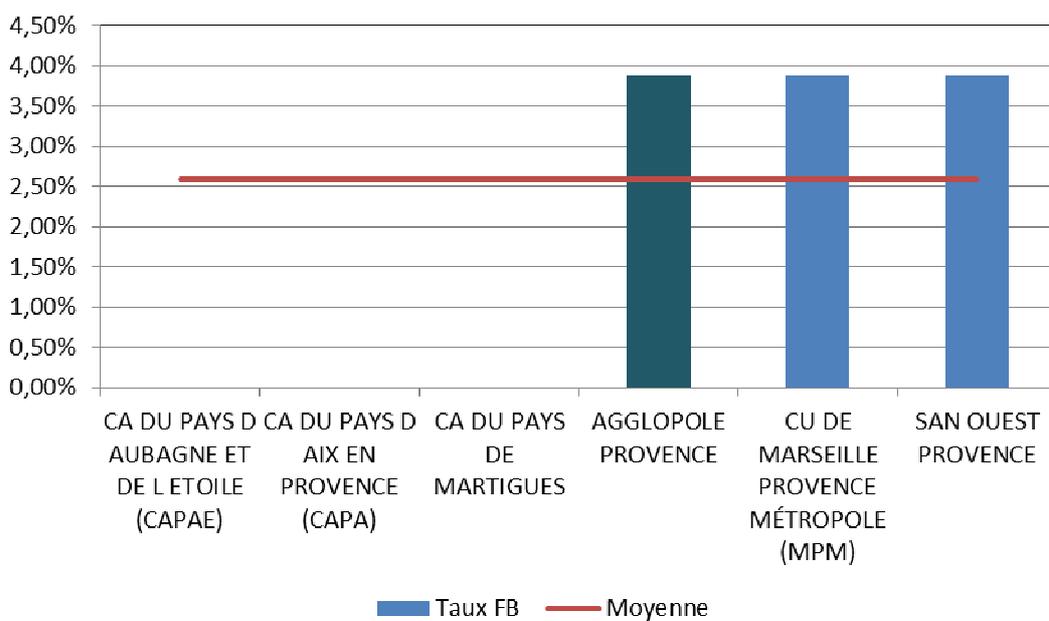
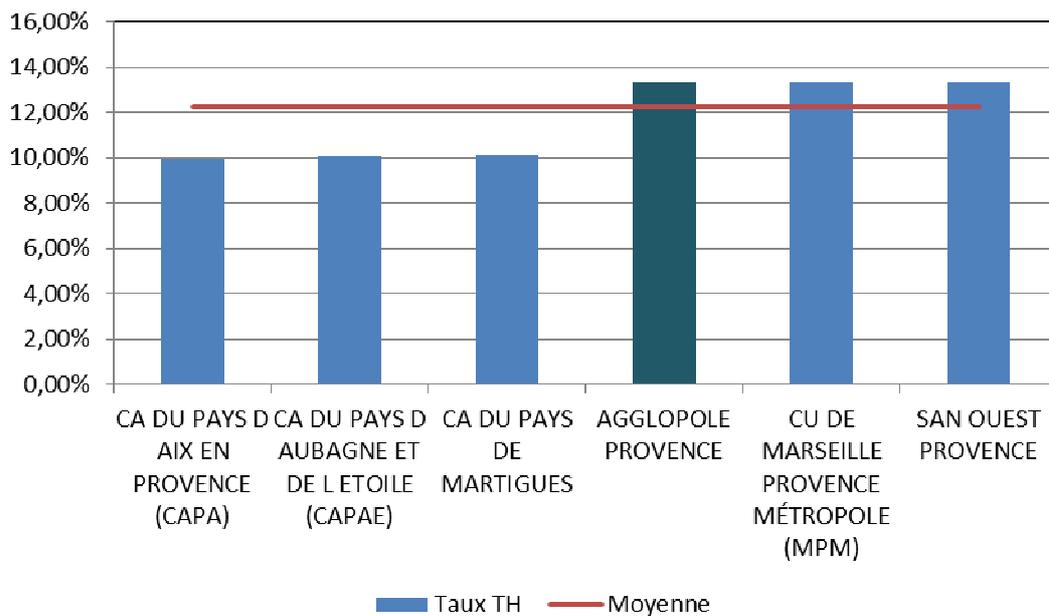
	Taux TH	Moyenne
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	9,97%	12,25%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	10,04%	12,25%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	10,10%	12,25%
AGGLOPOLE PROVENCE	13,34%	12,25%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	13,34%	12,25%
SAN OUEST PROVENCE	13,34%	12,25%

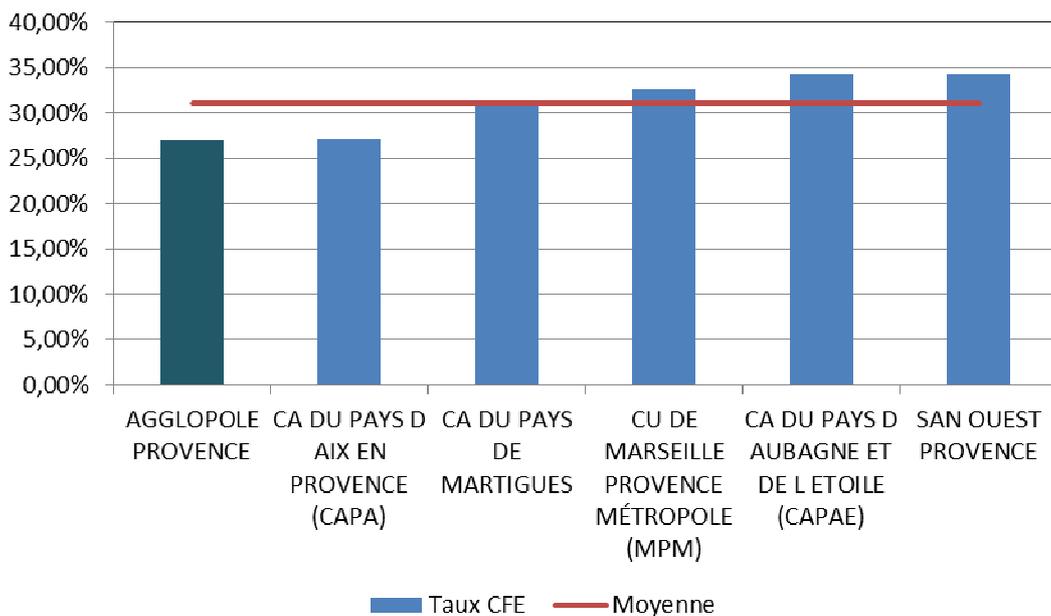
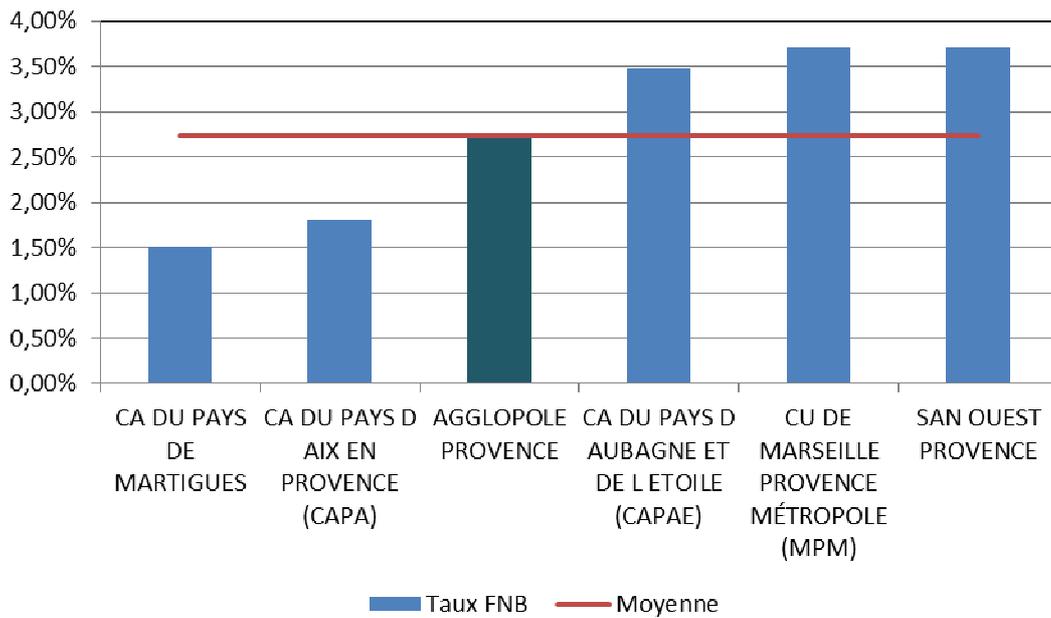
	Taux FB	Moyenne
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	0,00%	2,58%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	0,00%	2,58%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	0,00%	2,58%
AGGLOPOLE PROVENCE	3,88%	2,58%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	3,88%	2,58%
SAN OUEST PROVENCE	3,88%	2,58%

	Taux FNB	Moyenne
CA DU PAYS DE MARTIGUES	1,51%	2,73%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	1,81%	2,73%
AGGLOPOLE PROVENCE	2,77%	2,73%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	3,48%	2,73%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	3,71%	2,73%
SAN OUEST PROVENCE	3,71%	2,73%

	Taux CFE	Moyenne
AGGLOPOLE PROVENCE	26,98%	31,02%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	27,10%	31,02%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	31,38%	31,02%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	32,63%	31,02%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	34,33%	31,02%
SAN OUEST PROVENCE	34,37%	31,02%

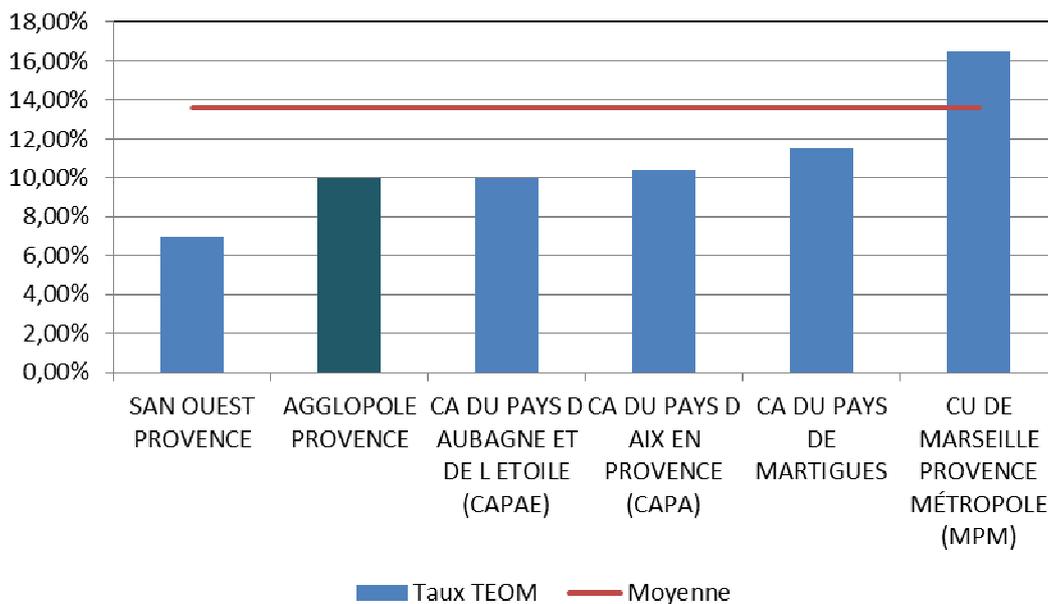
	Taux TEOM	Moyenne
SAN OUEST PROVENCE	7,00%	13,61%
AGGLOPOLE PROVENCE	10,00%	13,61%
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	10,00%	13,61%
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	10,36%	13,61%
CA DU PAYS DE MARTIGUES	11,50%	13,61%
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	16,51%	13,61%





### 3 – LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

En 2005 le taux de la TEOM a été harmonisé sur l'ensemble du territoire et porté à 10 %. Ce taux qui se situe dans la moyenne des intercommunalités des Bouches du Rhône (hors Communauté Urbaine de Marseille) est, depuis, resté inchangé. Le produit de la TEOM assure le financement de l'intégralité du coût du service.



## 4 – L'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève à 33 966 532.69 €.

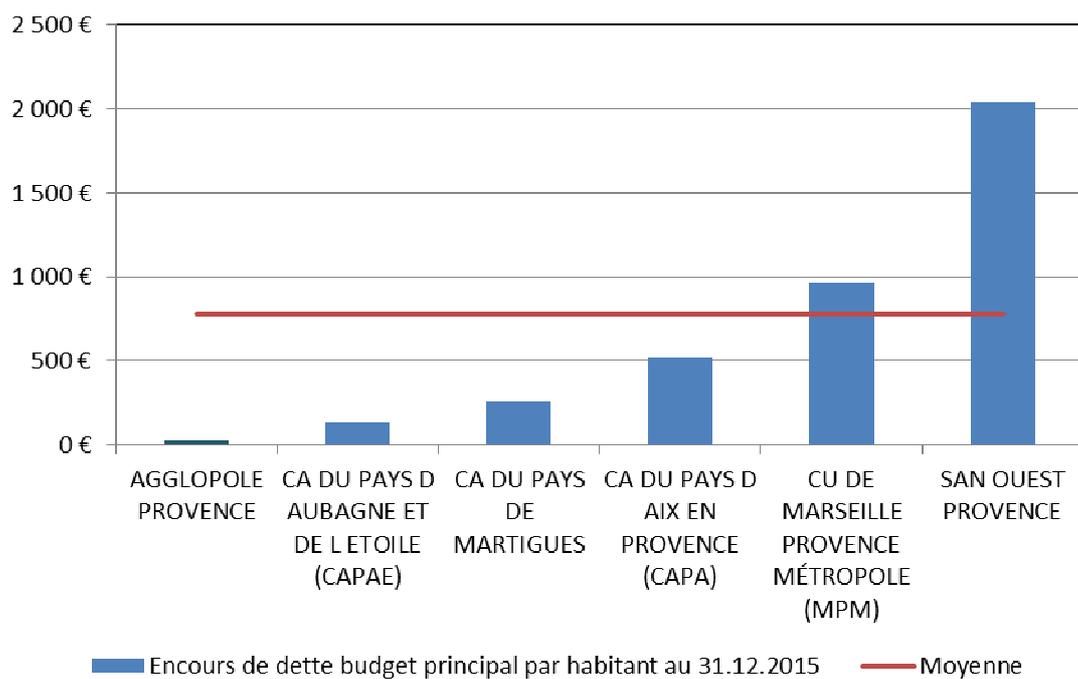
Sa répartition est la suivante :

- Budget Principal 4 112 619.04€
- Transports (PEM) : 5 204 488 €
- Eau potable : 20 168 016.24€
- Assainissement : 4 484 409.41 €
- 

L'endettement par habitant s'élève à fin 2015, à 233.34 €.

En 2015, les emprunts contractualisés en 2014, ont été débloqués selon la répartition suivante:

- Budget Principal 2 300 000€
- Transports (PEM) : 5 303 938 €
- Eau potable : 6 100 000 €, un contrat de 1 650 000€ a été signé afin de financer une partie des reports
- Assainissement : 1 800 000 €



	Encours de dette du budget principal au 31.12.2015	Population INSEE 2015	Encours de dette budget principal par habitant au 31.12.2015
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	1 014 739 875	1 057 324	960 €
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	206 113 765	391 536	526 €
AGGLOPOLE PROVENCE	4 112 619	143 218	29 €
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	14 300 225	104 805	136 €
SAN OUEST PROVENCE	204 481 854	100 303	2 039 €
CA DU PAYS DE MARTIGUES	18 534 223	71 597	259 €
<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence</b>	<b>1 462 282 560</b>	<b>1 868 783</b>	<b>782 €</b>

	Encours de dette budget principal par habitant au 31.12.2015	Moyenne
AGGLOPOLE PROVENCE	29 €	782 €
CA DU PAYS D AUBAGNE ET DE L ETOILE (CAPAE)	136 €	782 €
CA DU PAYS DE MARTIGUES	259 €	782 €
CA DU PAYS D AIX EN PROVENCE (CAPA)	526 €	782 €
CU DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE (MPM)	960 €	782 €
SAN OUEST PROVENCE	2 039 €	782 €

## 5 – LE FPIC

Depuis 2012, AgglopoLe Provence prend à sa charge l'ensemble de la contribution au FPIC (application du régime dérogatoire).

<i>MONTANTS EN K€</i>	2012	2013	2014	2015
CONTRIBUTION FPIC	-263	-652	-1 123	-1 446
ATTRIBUTION FPIC	0	0	0	0
<b>Bilan FPIC pour le territoire</b>	<b>-263</b>	<b>-652</b>	<b>-1 123</b>	<b>-1 446</b>

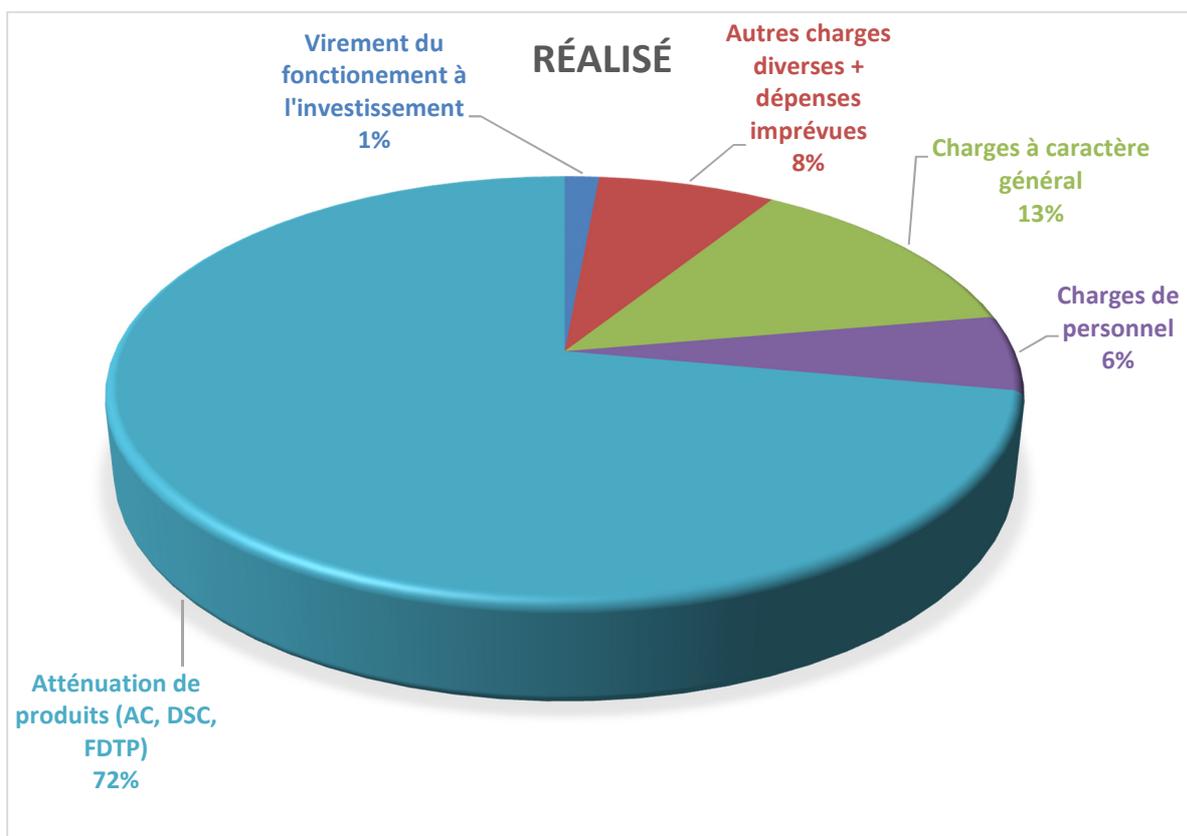
## 6 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EN QUELQUES CHIFFRES

### Rappel du budget prévisionnel 2015

Fonctionnement en €	Investissement en €
<b>135 544 915,53</b>	<b>11 299 882,00</b>

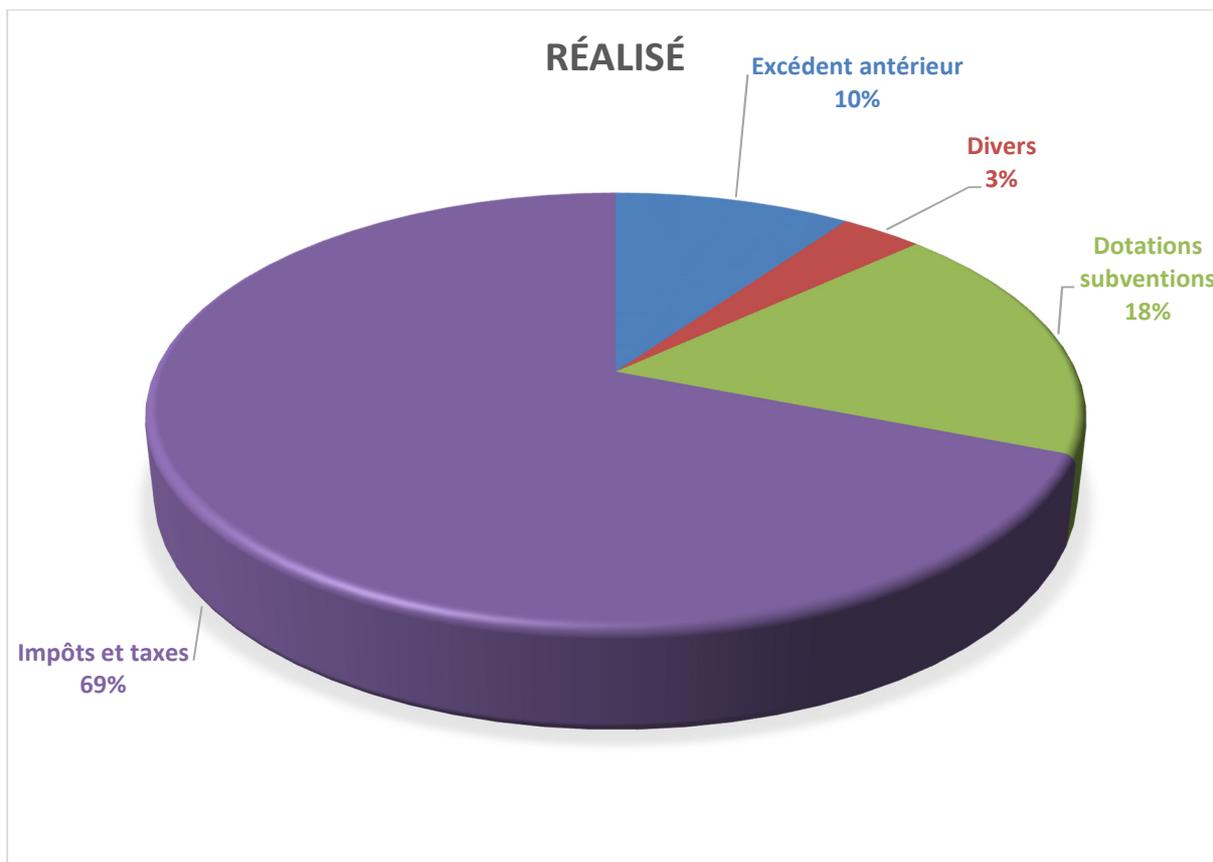
### Budget 2015 / Dépenses de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
<b>Virement du fonctionnement à l'investissement</b>	2 328 830,00	1 927 657,15
<b>Autres charges diverses + dépenses imprévues</b>	10 073 572,79	9 982 750,23
<b>Charges à caractère général</b>	19 071 828,74	17 777 811,81
<b>Charges de personnel</b>	7 939 405,00	7 662 320,80
<b>Atténuation de produits (AC, DSC, FDTP)</b>	96 131 279,00	96 130 889,26



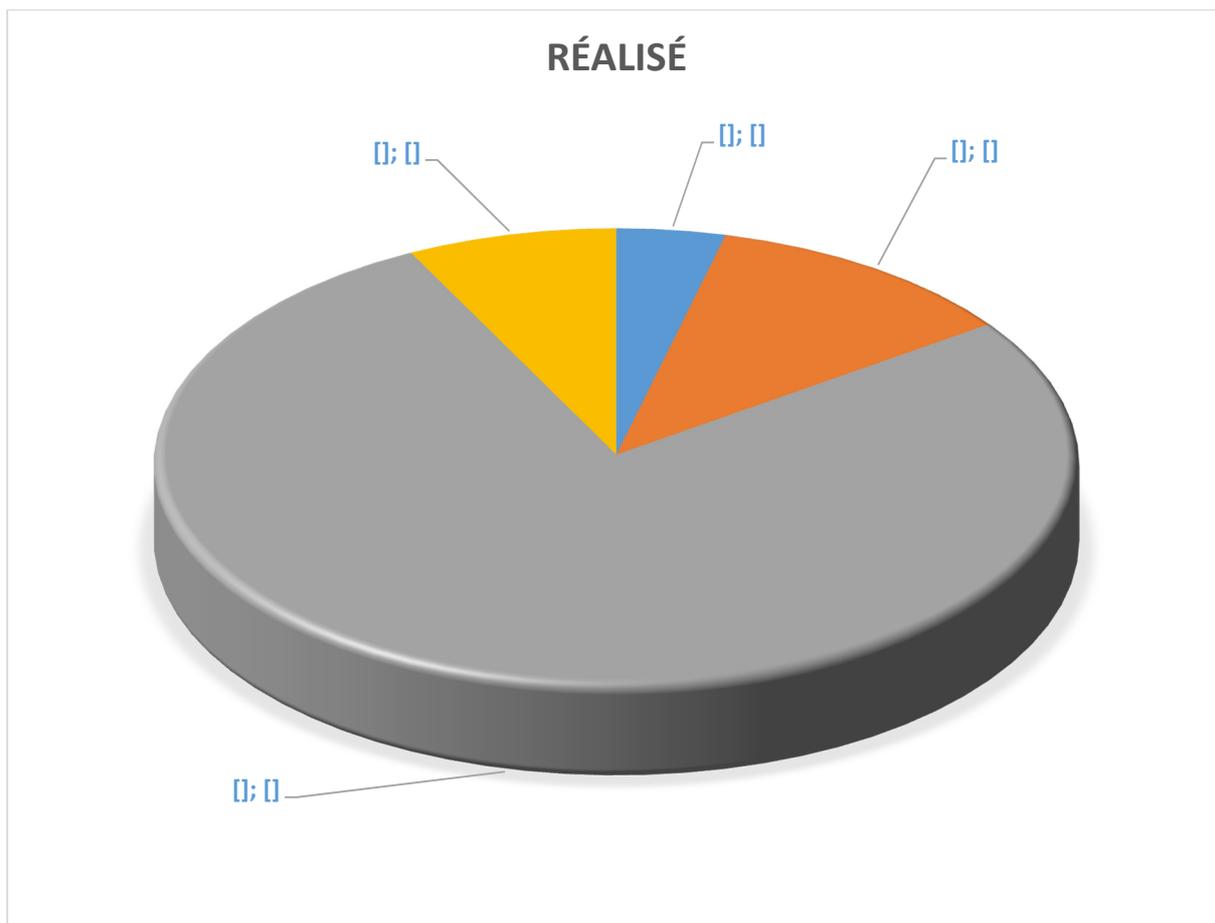
### Budget 2015 / Recettes de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Excédent antérieur	13 253 287.53	13 253 287.53
Divers	4 407 069.00	4 619 426.89
Dotations subventions	25 008 493.00	24 444 934.13
Impôts et taxes	92 876 066.00	94 096 349.73



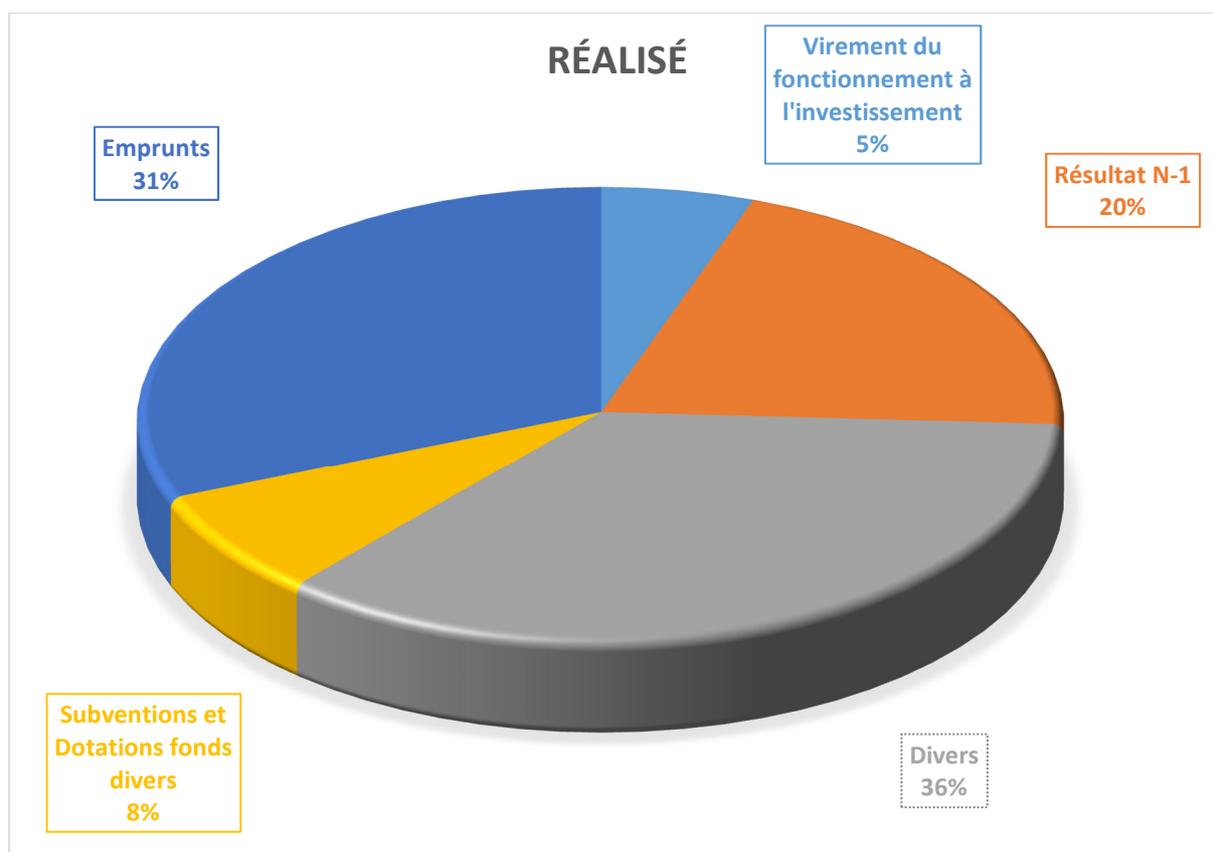
**Budget 2015 / Dépenses d'investissement**

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Divers	320 400.00	124 920.85	
Immobilisations en cours (Compte 23)	1 806 686.82	366 753.50	144 584.28
Immobilisations en cours (Compte 21+20+204)	8 931 795.18	2 489 102.61	4 366 287.65
Remboursement de dette part en capital	241 000.00	240 952.38	



**Budget 2015 / Recettes d'investissement**

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Virement du fonctionnement à l'investissement	400 000.00	400 000.00	
Résultat N-1	1 506 899.27	1 506 899.27	
Divers	3 614 793.16	2 619 899.72	69 411.40
Subventions et Dotations fonds divers	2 278 189.57	551 448.09	2 337 962.82
Emprunts	3 900 000.00	2 300 000.00	



#### Les Résultats 2015

##### → En dépenses d'investissement

• Prévu	11 299 882.00 €
• Réalisé	7 732 871.27 €
- Liquidé	3 221 729.34 €
- Reste à réaliser	4 511 141.93 €

##### → En recettes d'investissement

• Prévu	11 299 882.00 €
• Réalisé	9 387 621.30 €
- Liquidé	5 473 347 81 €
- Résultat N-1	1 506 899.27 €
- Reste à réaliser	2 407 374.22 €

**SOIT UN EXCEDENT DE : 1 654 750.03 €**

**Les Résultats globaux de la section de fonctionnement 2015**

**→ En dépenses de fonctionnement**

- Dépenses de l'exercice

133 527 234.22 €

**→ En recettes de fonctionnement**

- Recettes de l'exercice

124 064 928.87 €

**SOLDE :**

**- 9 462 305.35 €**

**RESULTAT N-1 :**

**+ 13 253 287.53 €**

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**aucun**

**SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DISPONIBLE : 3 790 982.18 €**



# Service Ressources Humaines

→ Année 2015

Au 31 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence comptait un effectif de 184 agents composé de 149 agents titulaires, 28 agents non titulaires et 7 agents détachés.

75 agents saisonniers ont été recrutés au cours de l'année 2015 dont 46 pour assurer le fonctionnement de l'ALSH « les Tout Chatou » à Vernègues, 19 pour le Centre de vacances des Cytises à Seyne les Alpes, 5 agents pour la piscine intercommunale de Berre l'Etang, 1 agent pour le Tourisme, et 4 agents pour le service de collecte des ordures ménagères.

## L'ABSENTEISME

---

En 2015, le nombre de jours d'arrêts de travail en maladie ordinaire est de 1 523.50 jours, répartis sur 93 agents, ce qui représente une baisse de 18 % de nombre de jours mais une hausse de 18 % en nombre d'agents par rapport à 2014. Ceci peut s'expliquer par 4 arrêts de plus de 31 jours observés en 2014.

Il y a eu 2 congés maternité et 3 congés paternité.

16 Accidents du travail ont été relevés représentant 592 jours d'arrêts soit 9 accidents de plus que l'année précédente.

## LA GESTION DES CARRIERES

---

Au cours de l'année 2015, le Service des Ressources Humaines a pris 831 arrêtés individuels portant recrutements, reclassements, avancements de grades ou d'échelons, départs à la retraite, attribution de régime indemnitaire, de demi-traitement, de congés longue maladie ou longue durée.

## LA REMUNERATION

---

L'année 2015 n'a pas connu d'augmentation de la valeur du point d'indice.

## LA FORMATION

---

L'année 2015 a vu la réalisation de 591 jours de formation, tout type confondu.

Le budget alloué aux formations a été de 42 000 €.

L'essentiel des formations payantes ont été réalisées dans le domaine de la sécurité, après mise en œuvre d'un marché à procédure adaptée d'un montant de 8 394 € en 3 lots aux entreprises suivantes :

- ♦ Lots 1 et 2 : ECF pour les formations CACES initial, CACES renouvellement, FIMO et habilitations électriques
- ♦ Lot 3 : Groupe SAFETY pour la formation PRAP IBC

Par ailleurs :

- 60 agents ont suivi la formation "maniement des extincteurs" pour un montant de 3 255 €, cette formation s'inscrivant dans le cadre du marché en cours.
- Les nouveaux représentants du personnel du CHSCT ont suivi la formation obligatoire qui leur a été dispensée par le CDG13, pour un montant de 4 000 €.
- 9 jeunes du territoire, ont passé leur BAFA pour un budget de 3 664 €.
- 5 Agents ont bénéficié d'une formation de préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale.
- 10 Agents ont suivi des formations d'intégration dont 2 contrats d'avenir.

**36.5 jours** de formations ont pu être organisés en interne ; il s'agit des formations :

- **SST – Sauveteur Secouriste du Travail**
- **ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT**

## ENTRETIENS PROFESSIONNELS INDIVIDUELS

---

Suite à la formation en intra sur les entretiens professionnels individuels organisée en partenariat avec le CNFPT, les premiers entretiens ont eu lieu entre juin et septembre 2015 pour l'ensemble des agents de la collectivité.

## LA PREVENTION

---

En 2015, le CHSCT s'est réuni à 3 reprises.

Les rapports ACFI concernant le garage, l'ALSH ainsi que la visite des locaux du Pavillon et du Siège, ont été étudiés.

Le dispositif sur les Risques Psychosociaux ainsi que la démarche mise en œuvre sur le Document Unique, ont été présentés et approuvés. Un stagiaire de l'IUT de la Ciotat aura en charge, du mois d'Avril au mois de Juin 2016, l'établissement du Document Unique avec l'aide des 3 Assistants Prévention, du service RH et du CDG 13.

## TRANSFERT DE PERSONNEL POLITIQUE DE LA VILLE

---

La Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence a délibéré le 28 septembre 2015 pour le transfert de personnels des communes de Salon de Provence et de Berre l'Etang à la Communauté d'Agglomération, concernés par la compétence Politique de la Ville.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> octobre 2015, 9 agents de la Ville de Salon de Provence et 1 agent de la ville de Berre l'Etang ont été transférés à la Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence.

## LA METROPOLE

---

Le Service des Ressources Humaines a participé au groupe de travail RH sur la préparation de la Métropole.

Il a collaboré notamment dans le domaine Formation / Hygiène Sécurité mais également sur la préparation de la paye des agents au niveau Métropolitain.



# Service Maîtrise d'ouvrage et moyens généraux

→ Année 2015

# 1. INFORMATIQUE

---

## **1 - Gestion du parc automobile**

Développement pour le service des moyens généraux d'un agenda partagé pour effectuer la réservation des véhicules de services.

## **2 - Téléphonie**

Aide technique pour la mise en place du nouveau marché téléphonie (sélection de l'AMO), définition des contraintes techniques.

Mise en place du marché téléphonie (liens IP, remplacement des box ADSL, routeurs, mise à jour des PABX).

## **3 - Photocopieurs**

Aide technique pour élaborer le CCTP du marché des photocopieurs + configuration des nouveaux appareils sur les réseaux / serveurs et stations de travail.

## **4 - Déménagements**

Câblage / configuration des postes de travail / transfert de données des différents personnels qui ont emménagés ou déménagés durant l'année (sports et culture, politique de la ville)...

## **5 - Mise à jour du parc informatique**

## **6 - Missions de préfiguration Métropole**

Participation aux réunions de Préfiguration de construction Métropolitaine. Modification du SI Finances et RH pour gérer le budget métropolitain lié aux payes et à la facturation.

## **7 - Assistance technique**

Maintenance du parc informatique et assistance aux personnels. Mises à jour des différents applicatifs métiers (RH / Finances / SIG / Serveurs de messagerie / Sauvegardes).

## **8 - Système d'Information Géographique :**

### **Entretien de notre base de données**

*Passage de l'Extranet « Webville » vers « Arcopole » pour les 17 communes et les services du territoire ayant déjà accès à l'outil de consultation de la base de données SIG avec en outre :*

*2 journées de formation à leur attention. Nouvelle session de formation pour les agents communaux et communautaires,*

*Mise en ligne des mises à jour des PLU numérisés ainsi que leur actualisation et autres servitudes et/ou annexes,*

*Mise en ligne de la photographie aérienne 2011 et mise en œuvre de l'actualisation de celle-ci de 2014.*

Dans la continuité de notre engagement, la collectivité gère et transmet l'ensemble des *Plans Cadastreux Informatisés* : labellisation des 17 communes avec en lien la :

Récupération des données cadastrales + littérales annuellement au mois de Novembre/Décembre 2015

Transmission aux communes et aux partenaires,  
Transmission des fichiers des locaux vacants.

### **Partenariats**

- ↳ Acquisition des fichiers des locaux vacants de la Direction Générale des Impôts : restitution annuelle aux communes. Continuité de la réception de ces fichiers et de leurs transmissions annuelle,
- ↳ Participation active au groupe SIG/topo dans le cadre de la mise en place de la Métropole.

### **Fonctionnement interne**

↳ Transmission de nombreuses données aux bureaux d'études ayant une mission de service public pour les 17 communes d'Agglopoles Provence notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU. Mise en place de la signature d'acte d'engagement pour la transmission des données. Enfin, le service fournit des cartographies pour les communes selon les thématiques en cours de réflexion.

↳ Acquisition de l'orthophotographie : photographie aérienne IGN 2014. La Communauté d'Agglomération a acquis une vue aérienne à une précision de 15cm. Cette base de données de référence est disponible en intranet et extranet. Elle pourra servir également pour de nombreux supports de communication à destination des administrés.

## **2. MOYENS GENERAUX**

---

### ***1 - Gestion du parc automobile***

#### **Maintenance et commande de véhicules**

Le fonctionnement concerne la gestion de l'AOO relatif au parc de véhicules, comportant notamment :

- Information au quotidien des agents quant à la conduite à tenir au sujet notamment de l'entretien des véhicules, vidange spécifique des véhicules GPL...
- Gestion des relations avec le prestataire : relative notamment à l'entretien des véhicules, qualité des solutions techniques proposées, délais de réponses...
- Commande de nouveaux véhicules
- Restitution des véhicules en fin de location
- Suivi des éléments relatifs aux consommations de carburants.

#### **Mise en place d'un calendrier partagé en collaboration avec le service informatique**

- Étude de faisabilité :  
Conception et réalisation d'un outil en collaboration avec le service informatique, réalisation d'une plaquette d'information.  
Plaquette remise aux agents lors des réunions de présentation de ce nouvel outil.

- Mise en place définitive Juillet 2015 de cet outil
- Gestion de ce site :  
Suivi et mise à jour en relation avec le service informatique : liés aux restitutions et aux acquisitions de véhicules, ainsi qu'aux changements de services de ces derniers.

### **Gestion administrative**

- Transmission régulière, de tous les éléments au service financier : bon de commande, PV de restitution,
- Tenu d'un tableau de bord des véhicules....

### **Carburants**

Suivi des éléments relatifs aux consommations de carburants

- Edition mensuelle de tableaux de consommations par services,
  - Envoi de ces derniers aux services pour contrôle.
- Gestion des cartes GR :
- Annulation et remplacement en cas de perte ou de non fonctionnement,
  - Annulation des cartes relatives aux véhicules restitués,
  - Prêt de cartes hors parc,
  - Commande de nouvelles cartes en cas de livraison de véhicules.
- Information au quotidien des agents,
- Gestion des relations avec le prestataire : problème relatif à l'évolution du BPU, qualité des solutions techniques proposées.

### **Pneumatiques**

- Commande de nouvelles cartes en cas de livraison de véhicules.
- Information au quotidien des agents,
- Gestion des relations avec le prestataire : problème relatif à l'évolution du BPU, qualité des solutions techniques proposées.

## **2 – EDF / GDF**

Lancement d'un marché et attribution

Gestion des relations avec les prestataires

## **3 – Téléphonie**

Consultation simple afin de retenir un amo :

Lancement d'un marché et attribution

Gestion des besoins

Gestion des problèmes techniques de la flotte de portables

Maintenance et exploitation des installations téléphoniques

## **4 – Photocopieurs**

Lancement d'un marché et attribution

Gestion du marché

- Commande de photocopieurs,
- Recueil trimestriel auprès des services des relevés compteurs, et envoi de ces derniers pour facturation au prestataire,

- Interface avec les prestataires pour tous problèmes de maintenance rencontrés par les services.
- Gestion des documents administratifs, bons de livraison, et transmission au service comptable pour paiement.

## **5 - Entretien ménager des locaux**

### *Gestion du marché*

- Interface avec le prestataire :
  - Pour tous problèmes rencontrés par les services : absence de produits, changement du personnel de ménage lié aux congés, aux maladies, problèmes de clef. Problèmes spécifiques pour les sites techniques (vestiaire Mallemort). Point régulier avec le prestataire, une fois par mois.
  - Informations relatives aux interventions exceptionnelles du prestataire dans nos locaux...
- Gestion des opérations supplémentaires :
  - Demande de devis et engagement pour travaux supplémentaires, en 2015 nettoyage des archives, du sol des bureaux à l'occasion de déménagement interne (Parquet du siège, janvier 2015, Gandonne.....), dégât des eaux en octobre au siège.

## **6 - Fournitures papiers et encres**

## **7 - Mobilier de bureau**

### *Gestion du marché*

Interface avec le prestataire

## **8 - Télésurveillance**

### **Gestion des marchés**

Suivi administratif, interface avec le prestataire

## **9 - Baux relatifs à la structure**

Gestion des baux

## **10 - Fontaines à eau et gobelets**

## **11 - Contrats**

Gestion des contrats, reconduction ou dénonciation Berger Levrault : 2 contrats

# **3. MAITRISE D'ŒUVRE**

---

## **1 - Maintenance des bâtiments communautaires**

Le fonctionnement concerne la gestion technique et la maintenance des bâtiments communautaires, comportant notamment la gestion des contrats d'entretien. Le contrôle et le suivi de l'exécution des contrats d'entretien concédés aux entreprises prestataires s'exerce dans plusieurs domaines.

- *Maintenance installations de chauffage et climatisation.*
- *Acquisition et maintenance des installations de protection contre l'incendie (extincteurs).*
- *Maintenance des automatismes.*
- *Maintenance de la plate-forme élévatrice et de l'ascenseur du siège*
- *Nettoyage spécialisé.*
  - Nettoyage de surfaces vitrées
  - Nettoyage de charpentes
  - Élagages et nettoyage de feuilles
- *Vérification des installations électriques.*
- *Maintenance de la signalétique communautaire.*

## **2 - Interfaces avec les partenaires et pérennisation des ouvrages.**

L'interface avec les partenaires consiste en l'analyse des demandes qui parviennent au service. Le service veille à l'adéquation avec les solutions techniques proposées, à la qualité et aux délais de réponses.

Les principales interventions ont lieu dans les domaines de la plomberie, l'électricité et la menuiserie.

## **3 - Vie des bâtiments**

### **Gandonne.**

#### **Installation thermique.**

Les travaux de remplacement de la PAC se sont déroulés du 8 au 18 juin au frais du propriétaire (arrêt et consignation de la Pompe à chaleur existante - mise en place de signalisation pour opération de levage - opération de grutage, mise en place des nouveaux équipements - évacuation de l'ancien matériel et mise en déchetterie spécialisée - raccordements électriques et hydrauliques de la nouvelle PAC - remplacement du caisson de VMC - Mise en service constructeur CARRIER - Nettoyage et évacuation de chantier).

#### **Façade**

Suite à la chute d'éléments de façade sur le parking du deuxième étage du bâtiment, une rencontre a eu lieu avec le propriétaire, basé dans le département du Nord, qui a accepté de se déplacer à Salon-de-Provence.

Afin de mettre en sécurité les abords de l'immeuble, le propriétaire a mandaté la société *Omnium Façade* qui est intervenu le 9 novembre 2015 et les jours suivants. Les interventions ont consisté en la purge de tous les éclats de bétons susceptibles de chuter.

### **Malemort (antenne de).**

Remplacement des clapets anti-vidé des salles d'eau et installation d'une plaque fonte sur regard extérieur.

## **Pavillon.**

Dégât des eaux.  
Veille technique.  
Avis des domaines.

## **Siège.**

Avis des Domaines.  
Création de bureaux.  
Sinistre : toiture.  
Sinistre : sous-sol.  
Stores motorisés.  
Installation thermique du siège.

### **4 - Passage des Arts.**

Plusieurs réunions ont été programmées avec la société *Amétis*, propriétaire des locaux. Les réunions ont porté sur le bail en état de futur achèvement ainsi que sur le futur aménagement des bureaux. Des modifications ont pu être apportées au projet d'aménagement initial à la demande de la Communauté d'Agglomération afin de convenir à l'utilisation de l'espace par les services.

Une première fiche estimative financière a été établie concernant le coût d'aménagement des locaux (Travaux de téléphonie, informatique, alarme, baie de brassage, standard accueil Parking - Pool automobiles : travaux de stationnement, sécurisation du parking – Signalétique Métropole : organigramme clefs, jalonnement, reprise de la signalétique intérieure, mise en place de panneaux d'information du public, installation de panneaux d'affichage interne aux services).

### **5 Consultants techniques pour les services.**

#### **La Bergerie (Lançon – Provence).**

La mission a consisté en l'accompagnement technique de Christiane Eydoux dans son projet de réfection de la bergerie de Lançon. L'objectif était de finir les travaux avant le 1er avril, date d'arrivée du berger et du troupeau. Il a fallu trouver une solution pour finir la rénovation de la bergerie dans le respect de l'enveloppe financière allouée à l'opération, tout en trouvant des accords avec l'entreprise afin de ne pas se lancer dans une procédure juridique.

#### **Les Cytises.**

Dans la perspective du passage de la Commission de sécurité au Cytises le 29 septembre 2015, une réflexion s'est engagée sur un possible « rajeunissement » du site.

#### **Mallemort**

- la fabrication et pose d'un portail et portillon en fer forgé avec automatisme implanté au nord de la parcelle (entrée) ;
- la fabrication et pose d'un portail en fer forgé avec automatisme implanté au sud de la parcelle ;
- des travaux de maçonnerie ;
- la fabrication et pose de stores.

Le service de la Maîtrise d'Ouvrage a apporté une aide technique et mené l'analyse des offres.



# Service Communication, Documentation, Archives, Animations culturelles et sportives

→Année 2015

# 1. LA COMMUNICATION

---

## 1.1 Réalisation des supports de communication

### **Communication institutionnelle**

-  La réalisation de deux numéros du Magglopole, leur impression et la diffusion de 60 000 exemplaires sur l'ensemble du territoire, en boîtes à lettres, dans les lieux publics et les commerces des communes. Un agenda des manifestations se tenant au sein des communes est encarté au sein de chaque numéro du Magglopole.
-  Mise en place d'un partenariat France Bleu Provence et création d'une émission « Des hommes, un territoire » avec Aggloprole Provence.
-  Organisation du premier salon des Maires et des décideurs publics des Bouches-du-Rhône le 5 novembre 2015 à Salon-de-Provence
-  Cérémonie de remises de chèques à des associations et/ou structures financées : le Tribunal de Commerce de Salon de Provence, Aggloprole Provence Initiative
-  Campagne de communication institutionnelle dans plusieurs médias : Objectif Méditerranée, la Provence, le Journal du Pays Salonais...

### **Outils de communication pour l'ensemble des services de la collectivité**

-  Culture et sport : Flyers, affiches, programmes, arrières de bus, abribus...pour Un Dimanche en Famille, Lire Ensemble et les Musicales.
-  Economie : Affiches, arrières de bus, flyers pour les 5 forums emploi organisés en partenariat avec les 2 Missions Locales du territoire
-  Transports : campagne de communication Libébus en collaboration avec le prestataire Carpostal, campagne de communication pour scolaires
-  Enfance jeunesse : réalisation de plaquettes pour les cytises et l'ALSH les Tout Chatou
-  Pôle d'Echanges Multimodal : réalisation de lettres flash infos afin d'informer riverains et commerçants des travaux en cours
-  Tourisme : organisation des premières rencontres des professionnels du tourisme au Domaine de Pont Royal, réalisation d'un flyer de promotion touristique (17 bonnes idées de balades sur le territoire), de sets de table diffusés sur l'aire de Lançon-Provence

Pour l'ensemble de ces actions, le service communication a en charge les relations avec la presse : communiqués, dossiers de presse, organisation de conférences de presse qui permettent un relais d'information dans les médias locaux et régionaux, recensé par la revue de presse quotidienne.

## 1.2 L'animation du site Internet d'Aggloprole Provence

Le site Internet de la Communauté d'Agglomération a enregistré 181 797 visites en 2015, soit environ 15 000 visites par mois.

L'alimentation quotidienne du site a été maintenue. Les pages les plus consultées sont la page d'accueil, la page déchèterie, les pages horaires transports, et la page piscine.

### 1.3 Les marchés publics

En 2015, le service communication a notifié deux MAPA : distribution du magazine et des supports de communication et impression des supports de communication.

## 2. LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

---

### 2.1 Documentation

La gestion des abonnements, des bases de données et de la presse est entièrement coordonnée par ce service.

En 2015, dans un souci d'économie, les abonnements numériques ont été privilégiés.

Le « baromètre presse » sous forme de tableau excel a été poursuivi. L'objectif est d'analyser quantitativement et qualitativement les articles de presse concernant notre collectivité. Ce baromètre est alimenté quotidiennement suite à l'analyse des articles constituant la revue de presse réalisée elle aussi quotidiennement. Cet outil permet également de retrouver des articles par thème, ville ou support de presse.

De janvier à fin octobre 2015, 915 articles ont été enregistrés.

### 2.2 Archives

L'enregistrement, la codification et le rayonnage des archives pour l'ensemble des services de la collectivité ont été réalisés. Dans le cadre réglementaire, des archives ont été détruites (4 mètres linéaires).

Le 3 octobre 2015, un dégât des eaux est survenu dans le local à archives, provoquant des dommages considérables. Suite à cela, nous avons dû procéder à la destruction de 10m<sup>3</sup> d'archives qui n'étaient plus exploitables et nous avons fait appel à un prestataire pour la restauration de boîtes dont l'état le permettait.

La convention de prestation de service « Aide à l'archivage » avec le CDG 13 a été renouvelée pour 30 jours d'intervention.

## 3. L'ANIMATION SPORTIVE

---

### Organisation d'événements sportifs

- Onzième édition d'Un Dimanche en Famille à Mallemort (31 mai 2015) ; manifestation alliant pratiques sportives et animations ludiques, journée familiale entièrement gratuite. Plus de 5500 personnes ont fréquenté le site tout au long de la journée.

- Dixième tournoi intercommunal de football à Velaux (12 et 13 septembre 2015)  
12 clubs étaient représentés et 384 petits footballeurs ont été récompensés

### Gestion des subventions

Le service assure l'attribution des subventions communautaires votées par les Elus aux associations sportives du territoire

- 1500 € par communes

- 500 € pour le club co-organisateur du tournoi de foot

- 6 manifestations à caractère intercommunal

- La Multipôle (course cycliste)

- La course cycliste des As (course cycliste)
  - Le challenge Terre de Mistral (courses pédestres)
  - le Raid aventure
  - Le tournoi de tennis de Saint-Chamas
  - Le challenge Cycliste d'Agglopolo Provence
- 2 établissements scolaires ont perçu une subvention de 250 € chacun pour leur participation au championnat de France UNSS:
- Le Lycée l'Emperi à Salon de Provence
  - Le Collège Seyssaud à Saint-Chamas

Le service est également en charge de l'attribution de dotations matérielles pour les associations sportives (objets publicitaires) ; 90 associations sportives du territoire ont été dotées en 2015.

## MAPA

- 1 MAPA a été lancé pour Un Dimanche en Famille

## 4. L'ANIMATION CULTURELLE

---

### 4.1 : Organisation d'événements culturels intercommunaux

- Dixième édition de Lire Ensemble du 10 au 25 avril 2015: favoriser la lecture en proposant des animations au sein des bibliothèques et médiathèques du territoire pendant deux semaines. Le thème retenu était « Hier et Demain la Méditerranée ». Une cinquantaine d'animations se sont tenues dans les 17 communes avec 2 événements intercommunaux dans la ville centre: la soirée d'inauguration (Le Porteur d'Histoire) au théâtre Armand et une soirée de clôture au Café musiques du Portail Coucou. En amont de la manifestation, 3 concours littéraires à destination des écoles, collèges et adultes ont été organisés. Des résidences d'auteurs ont été organisées dans les communes. Environ 3000 personnes ont participé à cette édition.
- Dixième édition des Musicales du 6 juin au 4 juillet 2015 : Promouvoir le patrimoine des communes et leurs structures culturelles en organisant des concerts gratuits festifs (jazz et musiques actuelles). 16 communes ont participé à ce festival avec un peu plus de 2500 spectateurs.

### 4.2 : Animations de réseaux

- Organisation et suivi des réunions des groupes de travail d'Elus culture,
- Organisation et animation des réunions de comités de pilotage des bibliothécaires.

### 4.3 : Gestion des subventions

Le service assure l'attribution des subventions communautaires votées par les Elus aux associations culturelles et aux communes pour l'organisation de Lire Ensemble.

### 4.4 : MAPA

- MAPA pour les prestations musicales pour le festival les Musicales.



# Service Développement Economique

→ Année 2015

## PARTIE I : LES ACTIONS ECONOMIQUES

---

### I - Les Parcs d'Activités Communautaires

#### a/- Parc d'Activités Euroflory

- Le dossier de demande de DUP déposé pour la seconde fois le 28/03/14 est toujours en attente de l'ouverture des enquêtes publiques et conjointes.
- Bilan des propositions de vente en 2015

Entreprise	Activité	Conseil Communautaire	Terrain	Emplois envisagés
S.M.C.B.T.P.	BTP (mécanique, construction métallique, chaudronnerie et coffrage)	07/12/15	14.500 m <sup>2</sup>	30
ESAF	stockage	09/02/15	3500 m <sup>2</sup>	0
STAF	transport	07/12/15	43 360 m <sup>2</sup>	150

## b/- Parc d'Activités de la Crau

- Vente de terrains en 2015  
SALGEMM, terrain de 23 933 m<sup>2</sup>.
- Bilan des propositions de vente en 2015

Entreprise	Activité	Conseil Communautaire	Terrain	Emplois envisagés
TERLAT	Unité de production de panneaux en ossature bois	17/11/2014	33 656 m <sup>2</sup>	200
AQUARADE	Unité de production d'eau potable	14/09/2014	4 580 m <sup>2</sup>	20
SALGEMM	logisticien	14/09/2015	8 000 m <sup>2</sup>	20

## c/- Zone d'Activités Les Plaines 2

- Bilan des propositions d'acquisitions en 2015

Propriétaire	Superficie	Conseil Communautaire
TOURNIER	4 .522 m <sup>2</sup>	16/03/15
SCI BARNEOUD FRERES	43.000 m <sup>2</sup>	14/09/15
MARITON	20.551 m <sup>2</sup>	23/11/15

## PARTIE II : TRAVAUX DES ZONES D'ACTIVITES

### II. 1. Z.A Euroflory – Commune de Berre l'étang

#### Opérations en phase Etudes :

Remise en état du réseau d'eau pluviale sur le terre-plein central de l'Allée HENRI BECQUEREL et sur l'accotement de l'Allée Henri MOISSAN.

*Etude préliminaire réalisée en interne.*

*Mission de maîtrise d'œuvre (études et suivis des travaux) à réaliser en externe lancement en 2016, travaux à suivre.*

### **Entretien de la Zone d'activités :**

N'ayant pas de services techniques pour réaliser l'entretien de la ZA Euroflory, AGGLOPOLE PROVENCE a contracté une convention d'entretien avec les services techniques de la ville de Berre l'Etang.

Cette convention comprend des travaux d'entretien en régie municipale (balayage, curage des réseaux EP, désherbage, entretien de bassin d'orage) et des prestations déléguées aux entreprises (Espaces verts, réparation des réseaux d'arrosage, consommation électrique, entretien de l'éclairage public).

DEPENSES 2015	35.640 € HT
---------------	-------------

## **II. 2. Z.A Gandonne – Commune de Salon-de-Provence**

### **Opérations en phase Etudes :**

#### Opérations en phase Etudes :

En complément du projet d'extension de la ZA la Gandonne, une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée pour étudier la création d'une voie de liaison entre les voiries de l'extension projetée et le boulevard Ventadourio.

*Etude préliminaire réalisée en interne.*

*Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. T YVARS*

*Estimation du coût des travaux : 500.000€ H.T,*

*Délai d'exécution des travaux : 12 mois*

*Durée des travaux : septembre 2016*

#### Opérations en phase Réalisation :

#### Extension de la Zone d'activités de la Gandonne

Projet d'extension du Parc d'activités de la Gandonne situé au Sud du centre-ville. Ce projet concerne la viabilisation d'une surface totale d'environ 6 ha (4,2 ha cessibles) destinée à une commercialisation d'activité économique tertiaire.

Le projet a été soumis à une étude « cas par cas » le dispensant d'une étude d'impact sous réserve d'études complémentaires détaillées dans l'arrêté préfectoral émis par la DREAL.

Le rapport de l'inventaire écologique exigé par la DREAL a été réalisé en 2013-2014 et a révélé la présence d'une espèce naturelle protégée (Agrillon de Mercure). Cette dernière a modifié le projet initial et par conséquent augmenté l'estimation du coût du projet.

En parallèle, l'aménagement ne faisant pas partie d'une ZAC, il est donc soumis à une demande de permis d'aménager qui comprend entre autres : un dossier loi sur l'eau et l'élaboration d'un règlement de zone.

Ce PA a été élaboré en collaboration avec le service Aménagement du Territoire d'AgglopoLe Provence et le service Urbanisme de la ville de Salon (dépôt du P.A mars 2015). Le permis d'aménager a été accordé en juin 2015, cette opération est en attente de réalisation.

Suite à un appel d'offre le marché de travaux a été attribué en novembre 2015, les travaux devraient débuter en septembre 2016 pour une durée de 20 mois, après une période de préparation préalable de 2 mois.

*Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. ARTELIA.*

*Estimation du coût des travaux : 4.000.000€ H.T, montant du marché de travaux après appel d'offre : 2.712.808 € HT.*

#### Entretien de la Zone d'activités :

N'ayant pas les services techniques pour réaliser l'entretien du Parc d'activités de la GANDONNE, l'intercommunalité a contracté une convention d'entretien avec les Services Techniques de la ville de Salon-de-Provence.

Cette convention comprend des travaux d'entretien : espaces verts, propreté urbaine, travaux voirie, sécurité incendie, réseau pluvial, réseau irrigation, signalisation et éclairage public. L'état des lieux annuel de l'entretien du Parc d'activités est réalisé en collaboration avec la direction des services techniques de la ville de Salon de Provence et le Président de l'association du Parc d'activités de la Gandonne.

L'objectif est de planifier en cours d'année les interventions d'entretien voirie et infrastructures ainsi que la validation des demandes éventuelles des entreprises.

DEPENSES 2015	93 303 € HT
---------------	-------------

### II. 3. ZA la Crau – Commune de Salon-de-Provence

#### Opération en phase réalisation :

#### Entretien de la Zone d'activités :

Convention d'entretien avec les Services Techniques de la ville de Salon-de-Provence.

Cette convention comprend des travaux d'entretien : espaces verts, propreté urbaine, travaux voirie, sécurité incendie, réseau pluvial, réseau irrigation, signalisation et éclairage public.

DEPENSES 2015	87 962 € HT
---------------	-------------

## **II. 4 Signalétique des Zones d'activités du territoire d'AgglopoLe Provence**

Les Travaux de fourniture et de pose de totems en vue d'assurer la promotion des zones d'activités économiques du territoire d'AgglopoLe Provence ont été réalisés. L'installation de ces totems permettant de garantir une homogénéité par une identité graphique commune et de valoriser la présence d'AgglopoLe Provence sur l'ensemble des pôles d'activités.

Lieux d'exécution : Alleins, Berre l'Etang, Eyguières, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Velaux.

*Les missions de maîtrise d'œuvre de réalisation des études travaux et suivi des travaux sont réalisées en interne.*

*Le Bilan de l'exécution de ce marché est donné ci-dessous*

<b>Total</b>	<b>Pose</b>	<b>Date facturation</b>	<b>Cout HT</b>	<b>Réalisation</b>
1	La Gandonne	28/10/2014	14 056,58	Réalisé
1	La Gandonne	28/10/2014		Réalisé
1	les Paluds Eyguières	17/11/2014	19 822,15	Réalisé
1	Les Vignerolles Pélissanne	17/11/2014		Réalisé
1	Les Roquassiers Salon	17/11/2014	11 713,82	Réalisé
1	Lamanon	24/06/2015		Réalisé
1	Lançon SARDENAS	24/06/2015		Réalisé
1	Lançon SARDENAS	24/06/2015		Réalisé
1	Velaux	24/06/2015		Réalisé
1	La Crau Salon	13/10/2015	18 209,83	Réalisé
1	Saint Chamas Les Plaines Sud	13/10/2015		Réalisé
1	Berre Euroflory	13/10/2015		Réalisé
12			75 404,37	

## **II. 5 ZA les Plaines Sud – Commune de St Chamas**

### Opération en phase études :

#### Extension de la Zone d'activité les Plaines Sud

Le Projet d'extension de la Zone d'activité les Plaines Sud à Saint Chamas concerne l'aménagement et la viabilisation de 7 Ha de terrains pour accueillir des entreprises.

*Etude préliminaire réalisée en interne.*

*Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. T TPF INFRASTRUCTURES.*

*Estimation du coût des travaux : 1.300.000€ H.T,*

*Durée des travaux : 8 mois*

*Début des travaux : Fin 2016*

## **II. 6 Entretien des Zones d'activités du territoire d'AgglopoLe Provence suite au transfert de nouvelles Zones d'activités**

Suite aux transferts par les communes à la Communauté d'Agglomération de la gestion de 28 Zones d'activités supplémentaires en plus des 3 zones déjà sous gestion communautaire, un marché à bons de commande a été conclu, après appel d'offre, pour l'entretien des voiries des Zones d'activités.

*Marché à bons de commande*

*Engagement minimum 60.000 € HT*

*Sans maximum.*

*Marché notifié : Décembre 2015*

*Estimation du coût des travaux d'entretien: 474.786 € HT en année pleine (cf rapport de la CLECT)*

*Durée du marché : 12 mois reconductible 3 fois*

## **PARTIE III : AIDE AUX CREATEURS/REPRENEURS D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE**

---

A/ A.P.I. (AgglopoLe Provence Initiative)

Octroi de prêts d'honneur (prêts personnels à taux zéro) et accompagnement des porteurs de projet du territoire : créateurs et repreneurs d'entreprises

COÛT DE LA SUBVENTION	213.300 € HT
-----------------------	--------------

Dont 155 300 € en subvention de fonctionnement, 40.000 € sur le fonds de prêts et une subvention exceptionnelle à hauteur de 18 000 € pour couvrir les frais des travaux liés au déménagement de l'association.

- 750 personnes en premier accueil
- 76 prêts d'honneur octroyés
- 112 emplois maintenus ou créés
- 485 500 € de prêts à 0 % engagés

## B/ COSENS (ex ADIJE)

Les objectifs de la couveuse d'entreprises COSENS sont de permettre à des personnes sans travail souhaitant générer leur propre emploi, de tester en grandeur réelle leur projet de création et leur aptitude à l'entrepreneuriat.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'AgglopoLe Provence :

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT
-----------------------	-------------

- 57 personnes accueillies
- 21 personnes accompagnées
- 6 créations d'entreprises
- 1 retour à l'emploi

## C./ ADIE

L'ADIE accompagne et finance (sous forme de microcrédit) les personnes qui ont un projet de réinsertion professionnelle et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire pour le mettre en œuvre.

Elle s'adresse à un public éloigné de l'emploi, en situation de précarité financière.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'AgglopoLe Provence :

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT
-----------------------	-------------

- 25 personnes financées en 2015 :
  - o 14 personnes ont bénéficié d'un micro-crédit professionnel pour créer ou développer une entreprise
  - o 11 personnes ont bénéficié d'un micro-crédit personnel pour l'emploi, pour leur permettre de rechercher ou de maintenir un emploi salarié.

## D/ SUD Conseils

SUD CONSEILS accompagne les porteurs de projet, et plus spécifiquement les bénéficiaires du RSA, dans leurs démarches de création d'entreprise. Prestataire du Conseil Départemental, les futurs créateurs peuvent bénéficier d'une dotation (non remboursable) de cette collectivité par ce biais allant jusqu'à 5.000 €.

Un suivi important est réalisé auprès de ce public pour l'orienter pour une grande partie d'entre eux, vers le renoncement de leur projet.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'AgglopoLe Provence.

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT
-----------------------	-------------

- 88 personnes accueillies
- 44 personnes accompagnées
- 15 créations d'entreprises

## E/ ACCES CONSEIL

ACCES CONSEIL accompagne les porteurs de projet, et plus spécifiquement les demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, qui par la création d'entreprise vont créer leur propre emploi. Un accueil est aussi réalisé auprès des salariés en projet de reconversion professionnelle.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires de la Boutique de Gestion sur le territoire d'AgglopoLe Provence :

COÛT DE LA SUBVENTION	10.000 € HT
-----------------------	-------------

- 88 personnes accueillies
- 37 personnes accompagnées
- 18 créations
- 1 reprise d'entreprise
- 55 personnes suivies

### III. 2 - Le soutien de l'action préventive du Tribunal de Commerce de Salon de Provence

Subvention exceptionnelle pour déplacement du centre de formation du Tribunal de Commerce de Nice au Tribunal de Commerce de Salon de Provence.

COÛT DE LA SUBVENTION	13.000 € HT
-----------------------	-------------

### III. 3 – L'accompagnement des Parcs d'Activités

- Soutien au Groupement d'Employeurs AGGLOPARCS ASSOCIATION

COÛT DE LA SUBVENTION	35.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	------------------------------

#### **Objectifs :**

AGGLOPARCS ASSOCIATION travaille notamment sur les projets d'aménagement prévus dans les différents parcs en faisant le lien entre les attentes des entreprises et les projets et les intentions des collectivités.

AGGLOPARCS ASSOCIATION contribue également à l'animation des parcs grâce à l'organisation de petits déjeuners thématiques, à l'information des adhérents des associations d'entreprises au moyen d'e.mailing et également grâce aux sites Internet, aux lettres d'information mensuelles et aux journaux dédiés.

AGGLOPARCS ASSOCIATION mobilise également les entreprises dans le cadre d'événementiels organisés dans le champ de l'emploi et de la création d'entreprise, par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires.

### III. 4 – Agriculture

A/ Accompagnement de l'Association pour le Développement et l'Emploi Agricole et Rural des BDR (A.D.E.A.R)

COÛT DE LA SUBVENTION	2.500 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

#### **Objectifs :**

- accompagner les porteurs de projet vers l'installation agricole

- visites d'exploitations et évolution des marchés paysans sur le territoire

L'ADEAR 13 propose également des formations diversifiées dans des différents domaines tels que le foncier (Safer et urbanisme), la comptabilité, la stratégie commerciale, la communication en vente directe....

#### B/ Accompagnement du Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des BDR

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (Fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

##### Objectifs :

- affirmer la présence du Syndicat des Jeunes Agriculteurs comme acteur du monde rural
- animer des événements de promotion
- promouvoir le métier d'agriculteur
- faire connaître les produits agricoles du département
- améliorer l'image de l'agriculture

Ce syndicat professionnel agricole propose un suivi technique (accompagnement du nouvel installé dans la mise en place et le développement de ses productions) et un suivi socio professionnel (organisation de moments d'échanges pour favoriser les liens entre les agriculteurs d'un territoire et veiller à leur intégration sociale et professionnelle).

#### C/ Accompagnement du CETA d'Eyguières

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

Cette association accompagne des nouveaux agriculteurs en post-installation. Ce dispositif a pour objectifs : d'informer, de former, de sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.

#### D/ Accompagnement du CETA de Berre l'Etang

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

Cette association accompagne des nouveaux agriculteurs en post-installation. Ce dispositif a pour objectifs : d'informer, de former, de sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.

#### E/ Accompagnement de l'Association du Service de Remplacement

COÛT DE LA SUBVENTION	2.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

L'association de remplacement des Bouches du Rhône est une association déclarée d'utilité sociale qui participe à l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et à la sécurisation de leurs fonctionnements. Elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et des associés d'exploitation.

Elle contribue à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies.

### Objectifs :

- Permettre aux agriculteurs de s'absenter de leur exploitation en toute sérénité, et à un moindre coût,
- Permettre aux agriculteurs d'accéder aux congés : maternité, paternité, maladie...
- Créer des emplois sur les territoires concernés, et en particulier sur celui d'Agglopoles Provence,
- Favoriser l'engagement des agriculteurs dans des projets de développement initiés par les collectivités, en les faisant bénéficier d'aide au remplacement.

F/ Accompagnement de l'association la Maison de la Transhumance pour le projet européen Transfrontalier « la ROUTO »

COÛT DE LA SUBVENTION	5.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

En 2015, Agglopoles Provence a soutenu le programme européen ayant pour objectif la création d'un réseau transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance.

G/ Accompagnement de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes

COÛT DE LA SUBVENTION	4.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

Cette Association apporte aux familles paysannes en difficulté un soutien global qui leur permet de reprendre confiance, de renouer le dialogue avec leur entourage, l'administration ou les créanciers. Elle leur permet aussi de bénéficier de l'ensemble des soutiens économiques, sociaux techniques auxquelles elles peuvent prétendre.

H/ Accompagnement de l'association Trufficulture 13 « La Rabasse Provençale »

COÛT DE LA SUBVENTION	1.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

L'association Trufficulture 13 organise depuis plus de 15 ans le Salon de la Truffe et de l'huile d'olive. Ce salon est une manifestation conviviale avec une relation directe entre le producteur et le consommateur.

I/ Accompagnement de l'association Comité de Foin de Crau

COÛT DE LA SUBVENTION	2.000 € HT (fonctionnement)
-----------------------	-----------------------------

Cette Association regroupe 281 exploitations agricoles. Elle participe à l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et à la sécurisation de leurs fonctionnements.

J/ Convention Cadre 2015/2017 avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

COÛT DE LA SUBVENTION	50 000 € HT
-----------------------	-------------

Agglopoles Provence a souhaité engager un plan d'actions agricole sur son territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des BDR. La Communauté d'Agglomération a validé avec le Conseil

Départementale des BDR et la Chambre d'Agriculture des BDR le projet d'une co-organisation d'un Salon Départemental d'Agriculture à Salon de Provence.

K/ Contrat d'objectifs avec l'Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier

COÛT DE LA SUBVENTION	25.000 € HT
-----------------------	-------------

Soutien au projet de construction du siège centre Euro-Méditerranéen de ressources documentaires sur la transhumance.

## **PARTIE IV : FISAC INTERCOMMUNAL**

---

Ce dispositif qui est en phase 2, a été validé par la DIRECCTE par décision préfectorale n° 14-0157 en date du 24 février 2014 et a pour objet d'accompagner les projets :

- des associations commerciales et artisanales du territoire,
- d'investissements des artisans et commerçants (rénovation vitrines, sécurisation du magasin...), sous forme d'aides directes.

Une subvention de 86.474 € a été accordée pour le financement de la deuxième tranche de l'opération urbaine sur le territoire.

La Convention de Partenariat a été signée par les 18 partenaires. Dans la foulée, un acompte de 45.439,80 € a été versé sur le compte de la Communauté d'Agglomération.

La réception des factures et l'étude des demandes d'aides directes anciennes et nouvelles se poursuivent.

En 2015, le Comité Technique d'attribution des aides s'est réuni trois fois.

## **PARTIE V : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES DEUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE**

---

CONVENTION DE PARTENARIAT avec la Mission Locale Est Etang de Berre	34.000 €
CONVENTION DE PARTENARIAT avec la Mission Locale du Pays Salonais	61.000 €

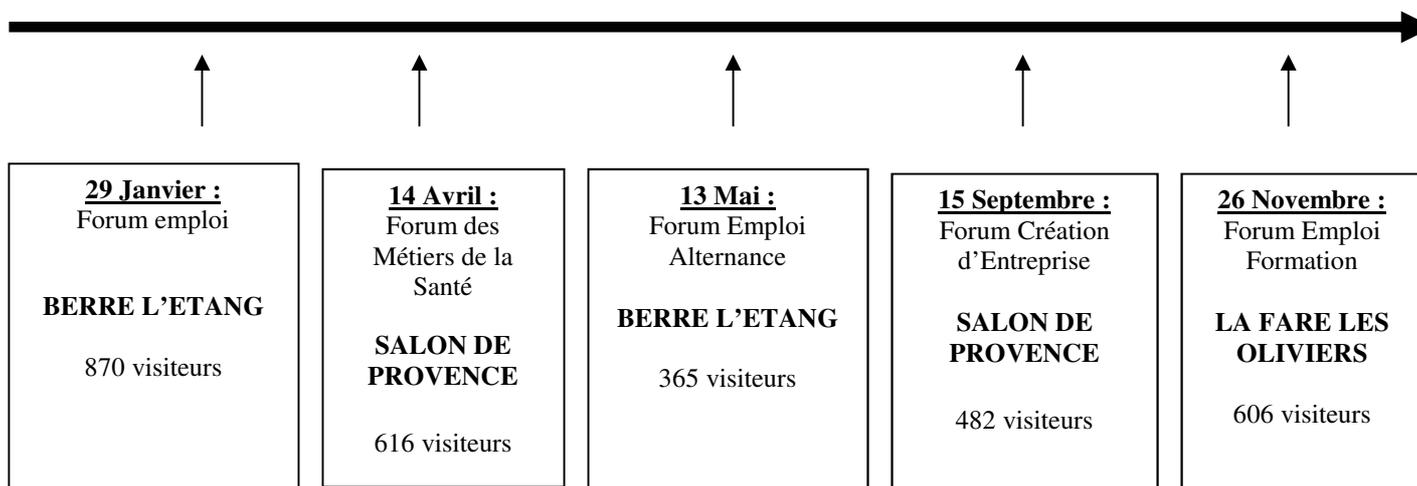
AgglopoLe Provence poursuit ses actions en faveur de l'emploi en partenariat avec les deux Missions Locales de son territoire, à travers la convention « Ensemble pour l'emploi »

Il s'agit depuis 2009 d'une convention de partenariat triennale visant à :

- Favoriser l'accès à l'emploi du public ciblé grâce à la mise en relation directe des demandeurs d'emploi et des entreprises
- Elargir les choix professionnels des demandeurs d'emploi par la découverte de métiers
- Favoriser l'égalité des chances hommes/femmes et lutter contre les discriminations.

5 manifestations ont eu lieu en 2015 :

- 3 Forums emploi
- 1 Forum création d'entreprise
- 2 actions Découvertes des métiers :
  - ✓ Un Forum des Métiers de la Santé
  - ✓ La réalisation de clips vidéo métiers « Demain, Je deviens »



- Les forums emploi généralistes ont vocation à favoriser la mise en relation directe des entreprises avec des demandeurs d'emploi.

L'évaluation réalisée sur les manifestations, à travers des analyses statistiques sur la fréquentation, des questionnaires de satisfaction remis au public, aux entreprises et partenaires présents, ainsi que des relances téléphoniques font état d'un bilan annuel positif.

- En complément des forums emplois, des jeunes demandeurs d'emploi de la Mission Locale du Pays Salonais, à travers le Projet ML Prod, ont poursuivi la réalisation de courtes vidéos « Demain je Deviens » sur la thématique de la découverte des métiers.

Ainsi, 26 clips vidéo ont été réalisés à ce jour et sont ensuite réutilisés comme outil de communication et sont notamment diffusés lors des forums emploi.

## **PARTIE VI : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI**

Un Avenant à la Convention de Partenariat du 18 Octobre 2013 a été signé le 14 Octobre 2015, afin de pallier à l'une des problématiques emploi de Territoire : l'insertion professionnelle des « Séniors » (demandeurs d'emploi de plus de 50 ans).

Deux actions nouvelles et innovantes ont ainsi été prévues.

- En 2015, réalisation par Pôle Emploi PACA d'un film de deux minutes traitant des représentations des entreprises sur le recrutement des « Séniors ». La diffusion de ce film, financée par AgglopoLe Provence, a été assurée dans toutes les salles du cinéma Les Arcades de Salon de Provence pendant 4 semaines.

# Service Transports

→ Année 2015

# 1. TRANSPORTS URBAINS

---

- **Les lignes de transports**

Les principaux changements :

- Affectation de moyens humains et matériels supplémentaires sur la ligne structurante du réseau, la L2 « Tallagard-St Jean » sur la commune de Salon-de-Provence, afin de pallier les surcharges aux heures de pointe. Depuis septembre 2015, intégration de la desserte du PEM de Salon-de-Provence sur cette ligne afin de favoriser l'intermodalité.
  - Changement du gabarit des véhicules sur la ligne interurbaine L11 « Val de Sibour / Lançon / Salon / Lamanon / Sénas » pour faciliter le transit des autocars en centre-ville, notamment dans le centre du village de Lamanon, et réduire les nuisances générées auprès des riverains.
  - Ajustement des horaires et de l'itinéraire de la L1 « Tallagard – Pastourelles » sur Salon-de-Provence pour intégrer la desserte de la Poste Jean-Moulin.
  - Extension de la L4 « Aires de la Dime – Ventadouiro » à Salon-de-Provence jusqu'au quartier des Broquetiers afin d'étendre la zone desservie par les transports en commun dans la Zone d'Activité de la Gandonne. Modification de l'itinéraire de la L4 sur le quartier des Estoublons.
  - Adaptation de deux lignes de renfort scolaire (Ligne « a » - Les Gabins/J. d'Arbaud et la Ligne « d » - Piboule / J.d'Arbaud) afin d'optimiser les dessertes.
  - Modification de l'itinéraire des lignes 8, 9, 14 et « e » sur la commune de Pélissanne en raison du nouveau sens de circulation mis en place dans le centre-ville.
  - Adaptation des horaires de la L14 « Lançon / Pélissanne / La Barben / Salon » et augmentation de son amplitude-horaire.
  - Limitation de la période annuelle de fonctionnement de la navette des Marchés « Charleval-Mallemort- Sénas » entre le mois d'avril et d'octobre.
  - Mise en place de nouveaux arrêts :
    - « L'Amandière » sur la L5 « Les Gabins-J. d'Arbaud » à Salon-de-Provence.
    - « Marcel Pagnol » sur les L11 et 14 à Lançon-Provence, en remplacement de l'arrêt « Champs de Mars » qui posait des problèmes de sécurité et d'accessibilité.
    - « Gare routière » et « Zola » dans le secteur du PEM à Salon-de-Provence.
- **La tarification :**
    - Mise en circulation de l'Eco-ticket, titre anonyme multivalidable, ayant pour objectif de favoriser les déplacements occasionnels sur le réseau Libébus pour les touristes, les familles et groupes.

- **La communication et le marketing :**

- Élaboration d'un guide touristique pour promouvoir l'utilisation du réseau urbain Libébus afin de découvrir les lieux touristiques et équipements de loisirs de notre territoire, se rendre aux différentes festivités...
- Lancement d'un jeu concours (Quizz), dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, pour lequel les gagnants du tirage au sort ont gagné des accessoires leur permettant d'utiliser les modes doux (vélos, trottinette, skateboard et recharge de 15 voyages sur le réseau Libébus).
- Présence de la Société CarPostal Salon-de-Provence, titulaire du marché de transports urbains Libébus, aux journées des nouveaux arrivants et autres manifestations pour faire découvrir le réseau et aller à la conquête de nouveaux utilisateurs.
- Mise en place du 1er Comité de lignes (en novembre 2015), réunissant des usagers du réseau de transports Libébus, la Société CarPostal Salon-de-Provence et le service transport. Ces Comités de lignes ont pour objectifS d'échanger avec les usagers sur les dysfonctionnements rencontrés sur le réseau et recueillir leurs suggestions pour tenter d'améliorer le service rendu.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction et d'une enquête mystère (en avril 2015) pour avoir un retour des usagers sur le réseau dans sa globalité (desserte, personnel de conduite, équipements...) et identifier les points à améliorer.

- **La billettique :**

- Mise en œuvre du Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) permettant de visualiser l'avance ou le retard des véhicules en temps réel.
- Poursuite des études pour la mise en place de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) aux points d'arrêts stratégiques du réseau urbain (les arrêts du PEM de Salon-de-Provence et les arrêts Morgan, Gambetta et Tallagard à Salon-de-Provence).
- Poursuite des études pour le lancement d'un site de vente de titres de transport à distance.

- **L'accessibilité :**

- Élaboration de l'Ad'ap transport, en concertation avec les différents partenaires institutionnels et les associations représentant des personnes atteintes de différents types de handicaps.  
Remise de l'Ad'ap en Préfecture de Marseille le 25 septembre 2015 et approbation en Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2015.
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt avec les communes du territoire.
- Poursuite des rencontres avec la Commission Accessibilité de Salon-de-Provence pour trouver des solutions facilitant les déplacements des personnes atteintes d'un handicap sur le réseau Libébus.

- **Le mobilier urbain :**

- Poursuite de l'équipement et du renouvellement du mobilier aux points d'arrêt (abribus et poteaux) pour les signaler, les sécuriser et garantir aux usagers une information sur place (plan, fiches-horaires et informations pratiques, perturbations...).

- **Le réseau en chiffres :**

L'offre globale du réseau et sa fréquentation poursuivent leur dynamique :

- Kilomètres commerciaux : + 13,52%, en passant de 1 901 874 kms en 2014 à 2 158 997 kms en 2015 ;
- Fréquentation : + 8,75%, en passant de 1 629 409 voyages en 2014 à 1 772 042 voyages en 2015 ;
- Recettes : + 3.69 %, en passant de 498 481.80 € en 2014 à 516 880.90 € en 2015.

## 2. TRANSPORTS SCOLAIRES

---

- **Les circuits scolaires :**

Les principaux changements :

- Trois nouveaux arrêts desservis : « Napoulon » à Lamanon, « Marcel Pagnol » à Lançon-Provence et « Cazan D7n » à Vernègues.
- Maintien des contrôles terrain sur les circuits scolaires pour s'assurer de la bonne exécution des services.

- **Les actions de sensibilisation :**

Réalisation de l'action «Théâtre citoyen» auprès des élèves de 6ème et 5ème des communes de Mallemort et Saint-Chamas et des élèves de CM1/CM2 de l'école St Norbert à Salon de Provence.

- **Les Marchés de transports scolaires :**

- Renouvellement de marchés de transports scolaires pour la rentrée scolaire 2015/2016. Les cinq circuits concernés étaient les suivants :
  - Lamanon / Salon-de-Provence ;
  - La Fare les Oliviers / Salon de Provence ;
  - Berre l'Étang / Salon de Provence ;
  - Eyguières / Salon de Provence ;
  - La Fare les Oliviers / Les Baïsses (Lançon-Provence).
- Renouvellement de marchés pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Les quatre circuits concernés étaient les suivants :

- Sénas / Salon-de-Provence ;
  - Vernègues / Salon de Provence ;
  - Alleins-Vernègues / Mallemort ;
  - Charleval-Mallemort-Alleins/Salon de Provence.
- **Les conventions :**
  - Renouvellement des conventions d'Autorité Organisatrice de second rang (AOT2) afin de permettre aux communes de Mallemort et La Barben d'assurer leurs services de transports scolaires en interne.

- **Le Mobilier Urbain :**

Equipement en poteau de 17 arrêts scolaires.

- **Information-Communication :**

- Utilisation de la plateforme SMS depuis février 2015 pour informer les parents d'élèves en cas de modifications de services.

- Création d'un logo de transports scolaires inséré sur les fiches horaires et les arrêts de bus permettant un repérage facile pour les élèves.

### 3. DOSSIERS INTER AOT / DOSSIERS TRANSVERSAUX

---

- **Réseau Cartreize :**

- Travail en collaboration avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sur divers dossiers tels que :
  - La desserte du PEM de Salon-de-Provence,
  - Le PEM de Saint Chamas,
  - Les dessertes des lignes régulières et des services de transports scolaires dans le centre-ville de Salon de Provence,
  - L'étude de circulation dans le secteur PEM/Place Morgan,

- **Réseau des Bus de l'Étang de Berre :**

Poursuite du travail de partenariat avec le SMITEEB pour l'amélioration des dessertes du réseau des Bus de l'Étang de Berre.

- **SMT13 :**

Poursuite des groupes de travail portant sur les thématiques suivantes :

- la mise en place d'une charte commune pour l'accessibilité aux points d'arrêt et les documents de communication ;
- les études de faisabilité portant sur la mise en place de navettes maritimes sur l'Étang de Berre pour trouver des solutions alternatives de connexions entre les différentes communes du pourtour de l'Étang ;
- la mise en œuvre de Pass intermodaux (lancement des Pass Nomad) sur le territoire des Bouches-du-Rhône : gamme tarifaire multimodale constituée de titres de transports intermodaux ;
- Contrat d'objectif et de moyens 2015-2019 du Système d'Information Multimodal le Pilote (SIM LE PILOTE) ;
- l'équipement en Puces NFC du mobilier implanté à tous les points d'arrêt pour permettre aux usagers d'avoir accès à des informations sur les réseaux de bus mais également les services, commerces et équipements... situés à proximité du point d'arrêt ;
- la convergence tarifaire à l'échelle Régionale ;
- l'interface des systèmes billettiques de chaque Autorité Organisatrice de Transport à l'échelle Départementale.

- **Autres collectivités et partenaires :**

- Travail en collaboration avec le SAN Ouest Provence et les Autoroutes du Sud de la France (ASF) concernant l'aménagement d'un parking de covoiturage au niveau de l'échangeur d'autoroute Grans/Salon Ouest. Accord de principe pour le cofinancement de notre collectivité, à hauteur de 150 000 €, sur ce projet et signature d'une convention de partenariat pour sa réalisation.



# Service Pôle d'Echanges Multimodaux

→ Année 2015

Par délibération en date du 18 mai 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence a défini la notion d'intérêt communautaire concernant les PEM. Ainsi les PEM d'intérêts communautaires sont déterminés comme opérations d'aménagement aux abords des gares SNCF (existantes ou futures) ayant pour objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire. Les PEM de Salon de Provence, Rognac, Sénas, Lamanon, Velaux, Saint-Chamas doivent répondre à cet objectif.

Par délibération en date du 18 mai 2015, la Communauté d'Agglomération a défini les périmètres transférés pour les opérations relatives aux PEM : aménagement de voirie, aménagement de parcs de stationnements, mise en œuvre de l'intermodalité entre les différents modes de transport.

Le service PEM a donc suivi ces transferts et les opérations liées à ces transferts.

## PEM DE SALON DE PROVENCE

---

Le chantier du PEM de Salon de Provence a repris fin 2014. Le service a donc supervisé :

- La reprise et le suivi du chantier tout au long de l'année 2015 : réalisation des équipements en matière de voirie, bâtiment, espace vert
- Lancement d'un marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement du local chauffeurs. Le marché a été notifié le 15 décembre 2015.
- Suivi de la convention constitutive de groupement de commande avec la commune de Salon de Provence pour la création d'un skate parc sur le périmètre du PEM
- La communication liée au chantier avec le service communication
- Le suivi financier des marchés et commandes en lien avec le référent comptable et le service des finances

## PEM DE SAINT-CHAMAS

---

Il a été transféré le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le service a donc supervisé :

- La mission de préparation des démarrages de travaux prévus début octobre 2015 dans le cadre la maitrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du PEM tels que la création d'un parking relais, l'aménagement d'un arrêt de bus, la création d'un nouveau giratoire, création d'un cheminement piéton, aménagement du parvis de la gare.
- L'acquisition auprès de la SNCF d'une parcelle bâtie située près de la gare et ayant un enjeu fort pour le développement ultérieur du PEM.
- Préparation de la convention d'entretien des espaces du PEM entre la commune et la Communauté d'Agglomération

## PEM DE SENAS

---

- Attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour la conception et l'aménagement d'un PEM

## PEM DE ROGNAC

---

- Suivi des études de diagnostic

## REOUVERTURE DE LA LIGNE AIX-ÉTANG DE BERRE (AEB)

---

Par délibération du 23 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature de la convention de financement des études Avant-Projet de la réouverture de la ligne AEB.

Les études d'Avant-Projet concernent la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Aix Etang de Berre avec la mise en œuvre de 2 trains, par heure et par sens, entre les gares de Rognac et Aix en Provence, services ferroviaires qui à termes seront prolongés vers Marseille Saint Charles.

Les études d'Avant-Projet ont pour objectif de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération. Elles comprennent donc notamment :

- le détail du programme de l'opération,
- les études techniques,
- l'évaluation socio-économique,
- la synthèse des études d'avant-projet,
- l'élaboration des dossiers de procédures administratives.

Notre territoire est sollicité pour une participation à hauteur de 10% soit 250 000 €.

# Service Aménagement du Territoire

→ Année 2015

La direction Aménagement du Territoire gère plusieurs compétences :

- 1 Le Système d'Information Géographique**
- 2 L'Habitat**
- 3 La Planification Territoriale**
- 4 Natura 2000 / Les Espaces Naturels et Sensibles / Les Risques Majeurs**
- 5 L'ADS**
- 6 L'Urbanisme Opérationnel**
- 7 La Politique de la Ville**

# 1. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE :

---

## **Développement de notre base de données**

- Acquisition « logicielle » de la nouvelle version en 2014,
- Formation à l'attention des agents communautaires,
- Expertise de la banque de données et développement d'applications « métiers ».

A travers l'Extranet Webville, les 17 communes possèdent un outil de consultation de la base de données SIG avec en outre :

- 2 journées de formation à leur attention. Nouvelle session de formation pour les agents communaux et communautaires,
- Mise en ligne des PLU numérisés ainsi que leur actualisation et autres servitudes et/ou annexes,
- Mise en ligne de la photographie aérienne et mise en œuvre de l'actualisation de celle-ci.

Dans la continuité de notre engagement, AgglopoLe Provence gère et transmet l'ensemble des Plans Cadastreux Informatisés : labellisation des 17 communes avec en lien la :

- Récupération des données cadastrales + littérales annuellement
- Transmission aux communes et aux partenaires,
- Transmission des fichiers des locaux vacants

Réunion d'organisation avec les services Urbanisme des communes pour décliner les différents logiciels ADS.

## **Partenariats**

- Acquisition des fichiers des locaux vacants de la Direction Générale des Impôts: restitution annuelle aux communes. Continuité de la réception de ces fichiers et de leur transmission,
- Extension de la convention d'échanges de données avec intégration de nouveaux partenaires - Réception des fichiers de tous les partenaires annuellement et restitution des données aux communes,
- Participation active au Centre Régional d'Information GEographique ainsi qu'à l'Association des Ingénieurs Territoriaux Français (AITF) groupe SIG/topo.

## **Fonctionnement interne**

- Transmission de nombreuses données aux bureaux d'études ayant une mission de service public pour les 17 communes d'AgglopoLe Provence notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU. Mise en place de la signature d'acte d'engagement pour la transmission des données. Enfin, le service fournit des cartographies pour les communes selon les thématiques en cours de réflexion.
- Acquisition de l'orthophotographie : photographie aérienne. Suite à un groupement de commandes avec les autres EPCI du département, AgglopoLe Provence a acquis une vue aérienne à une précision de 15 cm. Une nouvelle prise de vue est prévue pour 2014/2015. Cette base de données de référence est disponible en intranet et extranet. Elle servira également pour de nombreux supports de communication à destination des administrés.

## 2. HABITAT / FONCIER

---

### **Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Le premier PLH de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE adopté en mars 2010 pour 6 ans, a été prorogé d'une durée maximale de 2 ans, il prendra donc fin au plus tard le 31 décembre 2017. En conséquence, le service Habitat poursuit la mise en œuvre du programme d'actions:

- élaboration des bilans annuels du PLH,
- rencontre annuelle avec les communes pour recenser l'ensemble des Permis de Construire ainsi que l'état de leurs demandeurs de logements sociaux,
- organisation du Comité Consultatif Habitat réunissant des Elus sur les questions habitat (dossiers de subventions, suivi d'étude,...),
- mise en œuvre et gestion des dossiers de garantie des emprunts,
- mise en œuvre et gestion des dossiers de financement du logement social : surcharge foncière, fonds de concours VRD pour l'habitat, subvention forfaitaire BBC, subvention forfaitaire petits logements,
- enrichissement des données « observables » et notamment avec les données de la CAF, PERVAL, le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI), l'ANAH, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône (CD13) et la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).

Les bilans annuels du PLH montrent que les objectifs du PLH sont tenus qualitativement et presque atteints quantitativement. En 6 ans, 5 491 logements autorisés ont été recensés sur les 17 communes dont 1 536 logements sociaux, ce qui représente 89% des objectifs du PLH. Ce taux est de 94,6% pour les logements sociaux financés au titre des aides à la pierre. L'ensemble de ces bilans a alimenté les études du 2ème PLH qui ont été engagées depuis juillet 2015 par le groupement « SEMAPHORES »/ « Quelle Ville ? ».

« SEMAPHORES » accompagne la collectivité dans l'élaboration du 2ème PLH, assisté de « Quelle Ville ? » qui définit une stratégie foncière en réactualisant notamment les données du 1er PLH et de l'étude de stratégie foncière. Par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopoles Provence du 7 décembre 2015, les Elus ont acté les présentations du diagnostic et du document d'orientations.

### **Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Un diagnostic et une étude pré opérationnelle d'OPAH ou de PIG, effectués en 2011 et 2012, ont permis de connaître les besoins en réhabilitation du Parc Privé ancien des 17 communes ; 3 dispositifs ont été proposés aux Elus:

- un PIG sur les 17 communes,
- une OPAH multi sites sur 7 des 17 centres anciens,
- un PIG et une OPAH.

La mise en place d'un PIG traitant notamment des thématiques de l'habitat dégradé et l'adaptation des logements applicable sur les 17 communes de la collectivité. L'ingénierie renforcée porte sur 3 centres anciens des communes de Salon-de-Provence, Sénas et Saint-Chamas (communes volontaires et identifiées lors du diagnostic), le prestataire URBANIS accompagne ces 3 communes sur la mise en œuvre d'aides et/ou procédures spécifiques pour traiter des centres anciens. Une convention PIG avec ingénierie renforcée a été signée le 15 novembre 2013 (durée 3 ans) avec tous les partenaires (Etat, ANAH, CD13, Région PACA et les 3 communes).

Dès sa première année de mise en œuvre, le PIG a montré que les besoins de réhabilitation étaient bien présents sur le territoire : le bilan du premier PIG réalisé par URBANIS montre que 111% des objectifs triennaux sont atteints en 22 mois (dossiers déposés par les équipes de suivi et animation). Plus de 600 contacts réalisés sur l'ensemble des 17 communes et 82 permanences réalisées, plus de 200 logements visités dont 127 logements ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention par URBANIS.

Le PACT13 est l'opérateur missionné par la ville de Berre l'Etang pour l'animation du bureau habitat communal. Il a été convenu que le PACT13 continue à monter et suivre les dossiers des berrois dans le cadre du PIG. Ainsi, le PACT13 a réalisé 120 contacts et 30 visites qui ont abouti au dépôt de 14 dossiers relevant du PIG.

Sur les 141 dossiers déposés par les opérateurs, 86 dossiers ont été financés par les aides du PIG (soit 61%). Tous les dossiers n'ont pu être financés car les enveloppes financières prévues par les partenaires du PIG se sont révélées insuffisantes, en particulier celles de l'ANAH.

Une nouvelle convention PIG a donc été élaborée et signée par tous les acteurs du 1er PIG (dernière signature le 04/03/2016 par M. le Préfet). Elle reprend les thématiques de l'habitat dégradé et l'adaptation des logements et prévoit le traitement de 300 logements (110 propriétaires occupants et 90 propriétaires bailleurs). L'ingénierie renforcée se poursuit sur les communes Salon-de-Provence, Sénas et Saint-Chamas. 3 autres communes (Berre l'Etang, Pélissanne et Mallemort) ont émis le souhait, après l'adoption de la convention, de bénéficier de l'ingénierie renforcée. Ainsi, un avenant à la convention PIG a été rédigé pour intégrer ces 3 communes. L'avenant est actuellement en cours de délibération auprès de la Région PACA (délibération retardée par les élections régionales de décembre 2015), toutes les autres collectivités ont délibéré et signé ce document avant la fin 2015.

Le marché de suivi et animation a été de nouveau remporté par URBANIS qui continue ainsi sa mission de suivi et animation du PIG de notre territoire.

Le PACT13, candidat non retenu pour ce marché, a lancé un recours auprès du TA début 2016. Le PACT13 avance qu'il a répondu de la même manière aux marchés du PIG1 et PIG2 et conteste sa notation plus faible sur le 2ème marché. Les modalités de ce recours sont traitées par le service des Assemblées avec les services Habitat et Marchés en soutien technique. Les arguments avancés par le PACT13 ne sont pas justifiés car les commandes sont différentes. Un avocat travaille actuellement sur le mémoire de défense.

### **La délégation des aides à la pierre**

La Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE est délégataire des aides à la pierre depuis le 1er janvier 2014, elle permet désormais à la collectivité d'instruire tous les dossiers de financements des aides à la pierre pour les bailleurs sociaux à la place des services de la DDTM13 et les demandes de financements des aides à l'habitat privé à la place de l'ANAH.

La délégation est formalisée par 2 conventions :

- une convention cadre,
- une convention de délégation ANAH concernant l'habitat privé.

Ces conventions fixent les modalités, les objectifs de logements financés sur le territoire. La Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE agit dans ce cadre pour le compte de l'Etat mais peut adapter dans une certaine limite, les principes d'attribution des aides aux besoins du territoire. Des avenants annuels modifient ces objectifs et éventuellement les modalités si besoin.

Les conventions ont été signées par le Président d'Agglopoie Provence et M. le Préfet, le 23 juillet 2014.

Cette délégation des aides à la pierre implique la création d'une nouvelle instance pour la partie Habitat Privé :

- un programme d'actions qui correspond au guide des aides à l'habitat privé applicable sur le Territoire est en cours d'élaboration,
- une Commission Local pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) : cette instance donne son avis sur les dossiers de demande de subvention des propriétaires. Un règlement de la CLAH fixe sa composition et les caractéristiques des dossiers présentés en CLAH. Elle s'est réunie 2 fois en 2015.

La délégation des aides à la pierre permet aux communes de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE de bénéficier de la réversion des pénalités SRU des communes ne respectant pas 25 % de logements sociaux. En 2015, 9 communes sont pénalisées. Le montant des pénalités versées s'élève à plus de 770 000 €. En 2015, 552 000 € de ces fonds ont été attribués sous forme de subventions aux bailleurs sociaux pour leurs opérations de logements sociaux. En 2015, ces 9 mêmes communes sont pénalisées d'un montant de plus de 840 000 €.

### **Actionnariat avec les Bailleurs HLM de notre territoire**

Suite à la restructuration du capital des sociétés HLM, la collectivité est devenue actionnaire chez les 11 principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire depuis 2006. Cet engagement nécessite un suivi des conseils d'administration, assemblées ordinaires et extraordinaires ainsi que la participation aux commissions d'attribution.

### **Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13)**

Depuis juin 2006, l'ADIL 13 assure et anime des permanences à Rognac (1/2 j/ mois) et Salon de Provence tous les mercredis pour l'ensemble des administrés de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE.

Ces permanences permettent d'obtenir des informations techniques, juridiques et fiscales en matière de logement y compris locatif avec un vif succès notamment à Salon de Provence avec près de 450 personnes par an.

En 2011, le partenariat a été étendu avec la mise en place d'un observatoire des loyers du parc privé, l'analyse des données INSEE, Perval, PTZ+ mais surtout avec la mise en œuvre d'un Observatoire de l'Habitat qui fait « référence » à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône.

En 2015, la mission de conseil des habitants et des acteurs de l'habitat de l'ADIL 13 se poursuit par la réalisation d'ateliers annuels libres et gratuits dont les thèmes sont fixés en lien avec sa politique de l'habitat. En 2015, 4 ateliers étaient prévus (les troubles du voisinage, association syndicale libre et lotissement, les relations bailleur-locataire, le fonctionnement de la copropriété), dont les deux premiers ont été annulés faute d'inscrits.

### **Conventions d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA**

Une convention cadre définit les engagements et obligations entre la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE et l'EPF PACA pour la réalisation d'opérations prioritaires. Elle précise également les modalités d'interventions de l'EPF PACA en phase d'anticipation (réflexion sur sites à enjeux identifiés mais mal définis) et d'impulsion foncière (veille foncière active). Un avenant à cette convention cadre signé en 2013 porte l'engagement financier à 8 millions d'euros et prolonge la durée de la convention au 31 décembre 2016.

Une convention multi sites signée entre la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE et l'EPF PACA vise une intervention foncière à court terme destinée à la production de programmes d'habitat mixte afin de répondre aux objectifs du PLH. A ce jour, cette convention prévoit un objectif de 600 logements par l'acquisition foncière et le portage foncier pour une enveloppe de 15 000 000 € HT. Le dernier avenant de 2015 porte cette enveloppe à 25 000 000 € HT et proroge la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de cette convention, 10 communes ont adhéré, depuis 2009, au dispositif de la convention multi sites. Mallemort a adhéré en août 2015.

### Les Conventions

5 conventions actives représentant un montant de :

- **35 M€ d'engagement** autorisé réparti de la manière suivante :
  - 8 M€ au titre des actions d'anticipation foncière (convention cadre)
  - 20 M€ au titre des actions foncières court/moyen terme visant à la production de logements (convention multi-sites)
  - 7 M€ de budget spécifique sur les communes de Salon de Provence (2.5M€), Pélissanne (3.5M) et Lançon Provence (2.5M€). Antériorité du partenariat qui arrive à échéance en décembre 2016.

10 communes de la collectivité (sur 17) sont conventionnées avec l'EPF (en adhésion aux dispositifs CPA/EPF ou en convention spécifique) avec des actions effectives.

Il s'agit de : Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Pélissanne, Rognac, Salon-de-Provence, Saint-Chamas et Velaux.

23 sites d'intervention en cours soit un total de 100 ha dont 80 hectares environ concernent des actions en anticipation foncière (Velaux la SIFF, Rognac Pole Gare, Salon route de Grans et Salon Bel Air abord 113)

### Les dépenses d'actions foncières (par commune) :

Berre l'Etang – 985 K€

La Fare les Oliviers –798 K€

Lançon-Provence –854 K€

Pélissanne – 2471 K€

Salon de Provence – 3900 K€

Rognac –2400 K€

Velaux- 5255 K€

Soit un total de dépenses de **16,6 M€** représentant 45 % des engagements autorisés.

### **Comité Consultatif Habitat (CCH)**

Cette instance composée des Elus de la Communauté d'Agglomération AGGLOPOLE PROVENCE a été mise en œuvre en 2011 afin d'avoir un comité de suivi des questions habitat. Cette instance s'est réunie 3 fois en 2015 notamment dans le cadre de l'élaboration des documents du PLH.

### 3. PLANIFICATION TERRITORIALE

---

#### **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

Le Scot a été approuvé en Conseil Communautaire du 15 avril 2013 et est exécutoire depuis le 20 juin 2013. En date du 03 mars 2014 le Conseil Communautaire a approuvé les indicateurs de suivi : 9 catégories d'indicateurs et 58 sous indicateurs.

L'année 2015 a été consacrée à l'établissement du bilan « Zéro » du SCOT afin de pouvoir vérifier dans les années à venir si l'évolution du territoire se fait de manière conforme aux projections du SCOT. La réalisation de ce bilan a nécessité un travail partenarial important puisque de nombreux partenaires ont été sollicités (communes, CCI, CMA, ONF, UNICEM, DDTM etc.) afin de pouvoir acquérir les données nécessaires au traitement des indicateurs (nombre de surfaces commerciales, nombre de carrières, flux routiers et PL etc.). Cette démarche a été facilitée grâce à une stagiaire de janvier à juin dont sa mission a été l'établissement de ce bilan. Toutefois l'ensemble des indicateurs n'a pas pu être traité et nécessitera dans les années à venir de l'être. Ce premier bilan a permis de réaliser un observatoire du SCOT mis en ligne et accessible à l'ensemble des partenaires. Par ailleurs une conférence de restitution a été menée en décembre 2015 rassemblant de nombreux acteurs.

#### **Suivi de l'élaboration des PLU communaux**

Le suivi de l'élaboration des PLU des 17 communes de la collectivité en tant que Personnes Publiques Associées a pour but de vérifier leur compatibilité avec le SCOT.

En 2015 :

- 9 communes sous couvertes par un PLU au 01 janvier 2015 : Alleins, Aurons, Charleval, Eyguières, La-Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Pélissanne, Saint-Chamas et Salon-de-Provence,
- la commune de Velaux a approuvé son PLU le 28 décembre 2015, et Aurons a aussi approuvé en décembre la 2<sup>ème</sup> révision de son PLU,
- le PLU d'Alleins a été annulé au tribunal administratif le 01 octobre 2015 avec pour conséquence un retour au POS pour la commune,
- 8 communes sont sous POS au 1<sup>er</sup> janvier 2015 mais les PLU de Berre l'Etang, Mallemort, Sénas et Rognac ont dépassé le stade du PADD et parfois de l'arrêt du projet en fin d'année,
- 1 procédure de mise en révision générale pour le PLU de Salon-de-Provence,
- 1 procédure de mise en révision simplifiée pour les PLU d'Eyguières et de Lançon-Provence

Au total : au 31 décembre 2015, 9 communes sous POS et 8 sous PLU.

### 4. LES ESPACES SENSIBLES ET RISQUES MAJEURS

---

#### **Natura 2000**

##### **Suivi des sites Natura 2000 du territoire**

- suivi des 5 sites Natura 2000 (Alpilles, Durance, Crau, Etang de Berre, plateau de l'Arbois) présents sur le territoire non gérés par la collectivité,
- participation aux Comités de Pilotage,
- rencontre des chargés de mission,

- appui technique ponctuel,
- projets communs (exposition - animations).

### **Animation du Site Natura 2000 Garrigues de Lançon et Chaines alentour**

- suivi administratif et technique du site N2000 (organisation COPIL, groupes de travail),
- mise en œuvre de l'exposition itinérante Natura 2000 (Etang de Berre – Garrigues de Lançon) partenariat (Gipreb – Agglopoles Provence),
- mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et des MAEC pastorales,
- organisation visite de terrain MAEC à destination des Elus,
- rencontres avec les éleveurs du territoire pour réaliser les diagnostics pastoraux,
- stage 5 mois Inventaire des haies et ripisylves du PAEC et réalisation plan de gestion MAEC haie agricole,
- participation aux PNA (Aigle de Bonelli - organisation du colloque « gestionnaires Bonelli », Pie grièches et chevêche, Rollier d'Europe),
- suivi faune (Aigle de Bonelli, Pie grièche, etc.),
- lancement de l'étude Domaine vital Aigle de Bonelli,
- lancement d'un contrat N2000 création d'une placette d'alimentation avec un éleveur (La Roque d'Anthéron),
- échanges avec le réseau N2000,
- suivi SCOT,
- appui technique aux porteurs de projets pour les évaluations d'incidences Natura 2000,
- projet d'organisation d'animations « nature » avec les écoles,
- participation aux manifestations nature (animation + sortie terrain) : nuit de la chouette, journée mondiale des zones humides, journée du patrimoine, dimanche en famille,
- organisation formation N2000 à destination de différents publics (bénévoles LPO, Elus, exploitants agricoles, etc.).

### **Agriculture & gestion des milieux aquatiques**

- mise en œuvre du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,
- rédaction de l'avenant au PAEC 2016,
- réunions avec les exploitants agricoles pour présentation des MAEC,
- organisation de la réunion d'information aux MAEC pastorales,
- organisation des commissions agricoles,
- participation au projet « La Routo » de la Maison de la Transhumance + Centre de ressources au domaine du Merle,
- suivi des subventions aux associations agricoles,
- organisation du Salon des agriculteurs de Provence,
- lancement et mise en œuvre du plan d'actions avec la Chambre d'Agriculture13,
- suivi de l'observatoire Agricole de biodiversité,
- suivi du périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN) de Velaux,
- suivi du contrat de Nappe (Symcrau),
- suivi des contrats de canaux (Crau sud Alpilles et du comtat à la mer),
- suivi du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Plan de Gestion du Risque Inondation (Durance, Arc, Touloubre),

- suivi du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de l'Arc,
- suivi du contrat d'Etang de Berre.

### **Protection de la forêt contre l'incendie**

#### **a) Travaux de prévention des incendies de forêt dans le cadre des Plans de massifs**

#### **Actions menées sur le territoire du massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon Provence géré par Agglopoles Provence**

Au cours de l'année 2015, la collectivité s'est consacrée à la mise en œuvre des travaux forestiers de prévention incendie dans le massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence situé en totalité sur son territoire, le massif des Roques, le massif des Quatre Termes, le massif de la Chaîne des Côtes et Trévaresse et dont elle assure la gestion.

- Démarrage des travaux de réfection de la bergerie tunnel sur la commune de Lançon Provence
- Lancement des travaux de fermeture des accès au massif par pose de barrières DFCI et d'enrochements aux entrées de pistes D.F.C.I. sur les communes de Lançon-Provence et de La Fare-les-Oliviers
- Lancement des travaux de signalisation des croisements de pistes à l'intérieur du massif
- Finalisation des travaux de fourniture et pose de deux citernes DFCI de 80 m3 et création d'une aire de retournement sur la commune de Lançon-Provence
- Poursuite du programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2012 - réalisation des travaux de mise aux normes de pistes DFCI et élaboration du dossier de mise en servitude de passage et d'aménagement sur la piste DFCI LA 110 sur la commune de Lançon Provence
- Réalisation de travaux de débroussaillage le long de pistes DFCI sur 53 ha, sur la commune de Lançon Provence
- Réflexion sur l'extension du débroussaillage le long des pistes DFCI
- Réalisation de travaux d'entretien sur les barrières DFCI
- Assistance technique au PIDAF avec la Société ALCINA
- Sensibilisation à l'accès du public dans les espaces naturels pendant la période estivale
- Mise en place d'affiches plastifiées aux entrées des massifs

#### **Actions menées sur le territoire des massifs des Roques, Quatre Termes, Chaîne des Côtes et Trévaresse, suite à la dissolution des syndicats de PIDAF**

Au cours de l'année 2015, la collectivité s'est consacrée à la mise en œuvre des travaux forestiers de prévention incendie dans le massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence, situé en totalité sur son territoire, le massif des Roques, le massif des Quatre Termes, le massif de la Chaîne des Côtes et Trévaresse et dont elle assure la gestion.

- finalisation des travaux de réfection de la bergerie tunnel sur la commune de Lançon-Provence
- réalisation de travaux urgents de réfection des pistes DFCI avant l'été 2015 sur les communes d'Alleins, Aurons, Salon-de-Provence, Pélissanne,
- lancement du programme DFCI 2015 (Plan de Développement Rural Hexagonal) - opération de travaux d'éclaircies DFCI et débroussaillage sur 26,55 ha, sur les communes de Lançon-Provence et Salon-de-Provence, mise aux normes de 2 citernes DFCI sur les communes de Lamanon et Vernègues, opération de mise en servitude de passage et d'aménagement sur une piste DFCI sur la commune de Lançon-Provence, opération d'études et de travaux sur 2 passages à gué sur la commune de La Barben,

- lancement de l'opération de travaux de réfection de pistes DFCI, programme 2015, sur les communes d'Aurons, Salon-de-Provence, Pélissanne,
- lancement des travaux de fermeture des accès aux massifs par pose de barrières DFCI et d'enrochements aux entrées de pistes D.F.C.I. sur les 4 massifs (programme 2014 et 2015),
- réalisation de travaux d'entretien sur les barrières DFCI et les citernes DFCI sur les 4 massifs,
- signalisation aux entrées de pistes DFCI des massifs sur plusieurs communes,
- réalisation de travaux de débroussaillage le long de pistes DFCI et interfaces habitat/forêt sur 209 ha, sur les communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Lançon Provence, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Vernègues (réalisés par les Forestiers Sapeurs du Département),
- assistance technique aux PIDAF avec la Société ALCINA,
- sensibilisation à l'accès du public dans les espaces naturels pendant la période estivale,
- mise en place d'affiches plastifiées aux entrées des massifs.

### **Actions menées sur les massifs non gérés par AgglopoLe Provence**

Les travaux et actions menés sur les communes de la collectivité par les syndicats mixtes en charge de la mise en œuvre des Plans de massifs au cours de l'année 2015 sont les suivants :

#### → Parc Naturel Régional des Alpilles

*Communes d'AgglopoLe Provence concernées : Eyguières, Lamanon, Sénas*

#### **Nature des interventions :**

- Eyguières – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs du Département : le long de piste DFCI (28 ha ) et poudrière DFCI (1,5 ha)
- Lamanon – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs du Département : le long de piste DFCI (7 ha) et poudrière DFCI (8 ha)
- communication – information et sensibilisation sur les travaux DFCI (panneaux),
- hiérarchisation des pistes DFCI du massif,
- inventaire quantitatif et qualitatif des ouvrages DFCI,
- assistance technique avec la Société du Canal de Provence.

#### → Massif de l'Arbois

*Communes concernées : Rognac et Velaux*

#### **Nature des interventions :**

- Velaux : 6,8 ha d'éclaircie et débroussaillage – les Fauconnières (programme PDRH 2013),
- Velaux : 13 ha d'éclaircie et débroussaillage – la Bastide Neuve (programme PDRH 2013),
- Rognac : 3 ha de mise en valeur des feuillus plantés (réalisé par la commune),
- Rognac : 5,6 ha de dépressage et de broyage de rémanents (réalisé par la commune),
- Rognac : 5,3 ha de débroussaillage (réalisé par les Forestiers Sapeurs du Département),
- Velaux : mise en place de barrière DFCI,
- finalisation du signalement des croisements de pistes sur le massif,
- lancement de démarches de servitude et d'aménagement sur 3 pistes DFCI.

#### → Massif de Pont de Rhaud

*Commune concernée : Saint-Chamas*

#### **Nature des interventions :**

- broyage de parterre de coupe forestière sur 4,4 ha,
- réfection d'une section de piste DFCI,
- réflexion sur les remises en culture des oliveraies du massif,
- assistance technique au plan de massif assurée par ALCINA.

### **Lutte contre les nuisances**

#### Lutte contre la chenille processionnaire du Pin

Ce traitement est effectué par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDDON). Pour l'année 2015, les secteurs traités ont couvert 410,5 hectares en espaces naturels et ont concerné les communes d'Aurons, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Pélissanne, Rognac, Salon-de-Provence, Saint-Chamas et Velaux.

#### Lutte contre les moustiques

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, dont l'opérateur est l'Entente Interdépartementale du Littoral Méditerranéen, la surveillance et le traitement (milieu rural et milieu urbain) ont été menés sur trois communes littorales et sur la commune de Salon-de-Provence.

## **5. AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)**

---

Effectif depuis le 8 juillet 2013, le service d'instruction de certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel) a vu le départ de la commune de Vernègues et l'arrivée de Lançon-Provence, demandée par la commune en décembre 2014. Outre un aspect quantitatif, la volonté est aussi de proposer un service qualitatif et de niveler les modes d'instruction entre les 9 communes adhérentes. Un lien est effectué sur les opérations les plus importantes au niveau de la planification afin de s'assurer de leur compatibilité avec le SCOT. Alors qu'en 2014 il était instruit près de 335, en 2015, le nombre de dossiers déposés à instruire a cru, pour atteindre 394 notamment (outre l'augmentation mécanique due à l'adhésion de Lançon-Provence) du fait que La Fare les Oliviers a transmis l'instruction de l'ensemble des demandes d'urbanisme de la commune provisoirement.

## **6. URBANISME OPERATIONNEL**

---

La Direction a apporté un soutien à la Direction du Développement Economique dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Gandonne, sur la commune de Salon-de-Provence. L'aide a porté sur la formalisation du dossier de permis d'aménager qui a été déposé le 12 janvier 2016 et accordé par la commune le 26 juin 2016.

Par ailleurs, la Direction a pris part au projet de rénovation urbaine des Canourgues, commune de Salon-de-Provence, menée par la municipalité, en partenariat avec le CAUE13. Cela s'est concrétisé par la participation à la rédaction du protocole de préfiguration et du dossier de présentation nécessaires dans le cadre du Second Programme de Rénovation Urbaine (PNRU II), pour lequel le quartier a été retenu au titre des Opérations d'Intérêt Régional (OIR)

## 7. POLITIQUE DE LA VILLE

---

La Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence a décidé de s'engager dans la Politique de la Ville par délibération de décembre 2014. Le transfert des équipes a été effectif au 1<sup>er</sup> octobre aux côtés des deux communes de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang, pour exercer la compétence de la Politique de la Ville.

2015 a cependant été, en termes de programmes d'actions, une année charnière entre le l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale (pour Salon de Provence) et le nouveau Contrat de Ville, élaboré durant la première partie de l'exercice 2015.

En 2015, l'exercice de la Politique de la Ville au sens général a inclus plusieurs axes de travail :

- Le Contrat de Ville et les programmes qui en découlent, le plan global d'insertion, les VVV, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Le Projet de Rénovation Urbaine des Canourgues
- Le projet de restructuration de La Mariélie à Berre L'Etang
- Le Plan de Lutte contre les Discriminations, à Salon de Provence
- Le Programme de Réussite Educative et son extension à une échelle intercommunale.

Avant toute analyse des programmes mis en œuvre, il est important de rapporter ici le déroulement progressif de l'élaboration de la Politique de la Ville, de ses documents contractuels, de la mise en place de l'équipe-projet et des différentes phases de l'élaboration du programme 2015.

### 1 – La montée en charge de la Politique de la Ville :

L'année 2015 a effectivement été une année transitoire, alliant d'une part l'élaboration des cadres contractuels pour la prochaine période de Politique de la Ville (2015-2020) et d'autre part une poursuite de la mise en œuvre d'actions, au sein d'une programmation annuelle fondée plutôt sur l'ancien contrat urbain de cohésion sociale que sur le nouveau contrat de ville, non encore conçu.

Ces cadres contractuels portent sur le Contrat de Ville, le Programme de Réussite Educative (PRE), le Projet de rénovation Urbaine des Canourgues et la constitution de l'équipe-projet unique.

#### 1-1 L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE :

- Conduire, avec le soutien du bureau d'études COMPAS, un diagnostic élargi du territoire selon les 3 piliers du nouveau cadre national,
- Elaborer, avec les Elus communautaires, le « projet de territoire » socle du projet de Politique de la Ville à l'échelle intercommunale et à celle des territoires prioritaires,
- Elaborer les conventions d'objectifs du Contrat de Ville intercommunal, déclinées à chaque échelle territoriale selon les piliers et les objectifs retenus pour le Contrat de Ville,
- Organiser l'élaboration, au sein de 10 commissions de travail institutionnelles et associatives, des fiches-objectifs du futur Contrat de Ville qui décrivent l'objectif opérationnel poursuivi, les résultats attendus, les conditions de réalisation, les territoires et les publics cibles, dans chacune des thématiques. Cet ensemble de fiches objectifs constituera par ailleurs la base de l'appel à projets pour l'année 2016 du Contrat,
- Rédiger définitivement, en interne, le document contractuel du Contrat de Ville et ses annexes. Le Contrat de Ville a ainsi été soumis à la signature le 07 juillet 2015.

### **1-2 L'ELABORATION D'UN PRE INTERCOMMUNAL :**

La volonté exprimée par les Elus était de rechercher une mutualisation des expériences entre les communes, notamment dans le champ de l'éducation. Cette thématique a donc fait l'objet d'une élaboration particulièrement approfondie pour le Contrat de Ville, mais aussi et surtout pour l'instauration d'un PRE intercommunal, intégrant au dispositif existant les écoles classées en REP de la Commune de Berre L'Etang.

Ce PRE dispose d'un caractère expérimental, aucun autre PRE n'ayant été intégré à un EPCI.

Cette expérimentation a fait l'objet d'un accord du ministère de la Ville et un dispositif de suivi spécifique a été instauré pour élaborer et suivre « l'intercommunalisation » du PRE.

Le PRE intercommunal a donc été validé définitivement au troisième et quatrième trimestre 2015, dans la continuité de la signature du Contrat de Ville. La mise en œuvre du PRE prend effet dès le mois d'octobre 2015, par l'information des partenaires et l'élaboration du dispositif de mise en œuvre local sur Berre L'Etang : coordination, nouvelle référente famille.

### **1-3 L'ELABORATION DU PRU DES CANOURGUES :**

A partir d'une base d'enjeux prospectifs validés par les Elus (plaquette CANOURGUES 2030), la Commune de Salon de Provence et l'EPCI ont engagé une étude de préfiguration d'un programme de rénovation urbaine du quartier des Canourgues. Cette étude a été confiée au CAUE des Bouches-du-Rhône et a conduit à élaborer un projet cohérent, présenté dans le cadre des Programmes de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR).

Poursuivie durant le premier semestre 2015, l'élaboration de ce programme s'est conclue par l'inscription officielle du projet dans le Contrat de Ville et dans le Contrat de Plan Etat-Région, en septembre 2015, puis par l'élaboration d'un protocole de préfiguration entre octobre et décembre 2015. Ce protocole a été officiellement validé le 22 décembre 2015 et signé immédiatement.

Le protocole prévoit une phase de définition et d'études de 18 mois, avant la signature de la convention pluri-annuelle de rénovation urbaine.

### **1-4 MISE EN PLACE DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE :**

Selon la volonté exprimée par les Elus intercommunaux, un seul service compétent en matière de Politique de la Ville serait créé au sein des services de l'EPCI. Ce service devrait pouvoir agir conjointement au bénéfice de l'EPCI et des deux communes bénéficiant de quartiers prioritaires, pour l'animation de la Politique de la Ville et le suivi-instruction des projets en cette matière.

Ce service a été créé le 01/10/2015, par regroupement des deux équipes de Salon-de-Provence et de Berre L'Etang, transférées à l'EPCI.

Outre l'élaboration des cadres contractuels de la Politique de la Ville, le service a instruit la programmation 2015 du Contrat de Ville, pour l'EPCI et les deux communes.

## **2 – Les programmations annuelles :**

Les programmations annuelles ont répondu aux objectifs du Contrat de Ville, du PRE, du Plan de Lutte contre les discriminations et du Plan Emploi-Insertion lancé par la Commune de Salon-de-Provence. L'ensemble de ces programmes ont constitué une année de fonctionnement normale du point de vue programmatique, mais les actions ont essentiellement été financées par les communes. C'est seulement à partir de l'exercice 2016 que les nouvelles dotations prévues par le Contrat de Ville au sein du budget de l'EPCI seront effectives, les communes conservant également une part importante de financements directs affectés à cette politique.

Le service Politique de la Ville comporte globalement trois pôles distincts, animant chacun un ou plusieurs dispositifs :

- POLE COHESION SOCIALE : animation-gestion du Contrat de Ville, du dispositif SECONDE CHANCE, du Plan de Lutte contre les Discriminations, du dispositif Ville-Vie-Vacances
- POLE RENOVATION URBAINE : gestion du PRU. Les actions de fonctionnement en matière de logement et d'habitat sont gérées au titre du Contrat de Ville, ainsi que l'action en faveur de La Mariélie.
- POLE REUSSITE EDUCATIVE : animation-gestion du PRE intercommunal. A noter : les actions éducatives collectives ne sont pas incluses dans le PRE mais dans le volet éducatif du Contrat de Ville.

Ces trois pôles constituent la trame d'organisation actuelle et future du service de la Politique de la Ville. Chaque chargé de mission intervient pour animer un ou plusieurs dispositifs thématiques, en transversalité. Ils interviennent conjointement sur Salon de Provence et Berre L'Etang pour fournir un appui méthodologique et d'ingénierie auprès du chef de projet territorial.

## **2-1 POLE COHESION SOCIALE :**

### **2-1-1 RAPPORT D'ACTIVITES DU CONTRAT DE VILLE**

2015 a donc été une année transitoire, dans la mesure où ce sont plus les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui ont été suivis que ceux du Contrat de Ville, non encore écrits. Les territoires d'application correspondaient cependant aux nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

L'appel à projets de la programmation 2015 a été lancé fin 2014. La procédure d'instruction a suivi les étapes habituelles :

- Lancement de l'appel à projets par la diffusion des fiches objectifs
- Dépôt des dossiers par les porteurs de projets
- Instruction par le service Politique de la Ville
- Comité technique de programmation
- Comité de Pilotage de Programmation
- Délibérations des organes délibérants
- Elaboration des dossiers administratifs et des conventions
- Paiement des subventions.

Pour la commune de Berre L'Etang qui a, en 2015, réactivé sa compétence en matière de Politique de la Ville, la programmation, lancée tardivement, a fait l'objet d'une instruction réduite par la Déléguée du Préfet et les services déconcentrés de l'Etat, sans réunion d'un comité technique. Le comité de Pilotage a cependant statué sur les programmations propres aux deux communes.

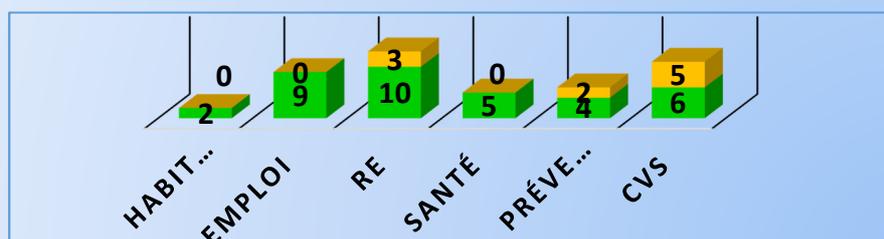
### **LES ACTIONS PROGRAMMEES ET REALISEES EN 2015 :**

Le programme 2015 se compose de :

- 46 actions distinctes réparties comme suit selon les thèmes et la commune :

## ACTIONS 2015 PAR THÉMATIQUE

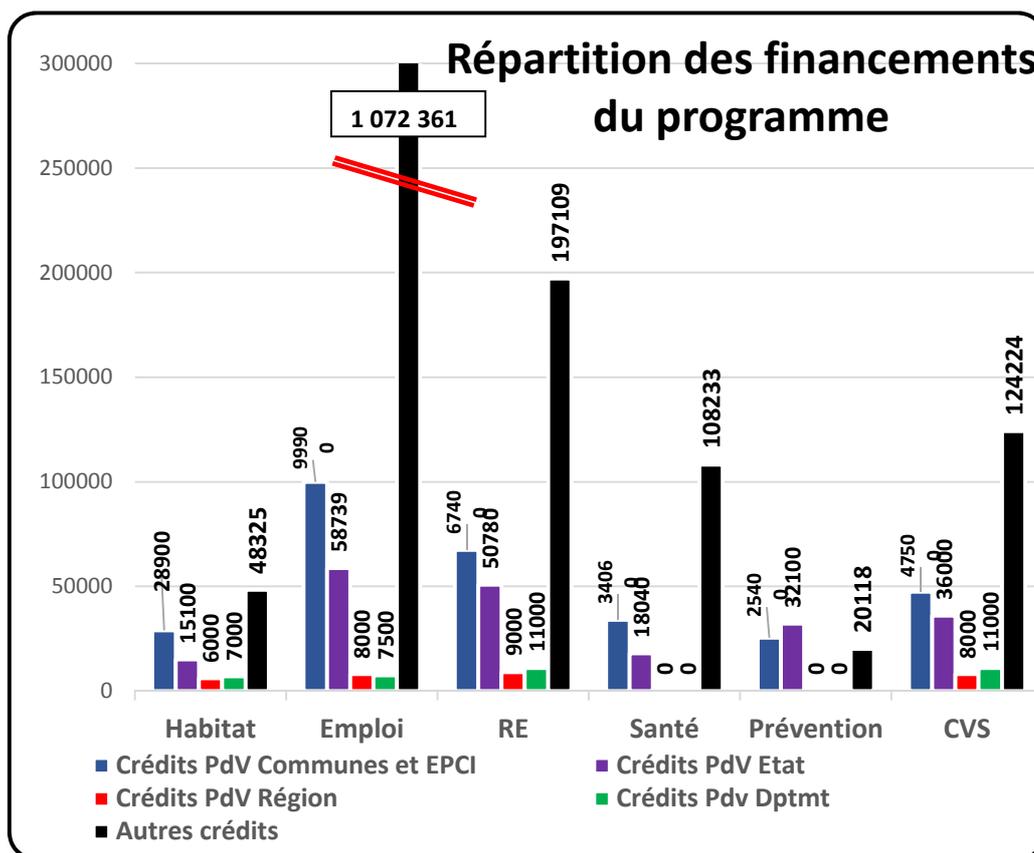
■ Salon ■ Berre



Chacune de ces actions a fait l'objet d'un accompagnement individualisé, depuis la conception du projet, sa formalisation en dossier de demande de subvention, l'instruction administrative, la période de mise en œuvre avec une plus ou moins grande fréquence de suivi selon la complexité et la portée de l'opération.

Chaque action représente un double partenariat mis en action : le partenariat opérationnel, « de terrain » avec le porteur de projet et ses propres partenaires éventuels, et le partenariat institutionnel qui instruit, rend un avis et oriente les décisions de chaque signataire. Pour ces derniers, l'équipe-projet a pour mission de soutenir les projets en les expliquant et en démontrant leur pertinence et leur cohérence dans l'ensemble du programme. De nombreuses réunions et rendez-vous sont, à ce titre, nécessaires.

- La composition générale du programme montre l'accent mis sur les thèmes de l'emploi, de la réussite éducative (hors actions PRE) et sur la Culture et la Vie en Société, thématiques les plus agissantes sur les publics jeunes et sur la préparation de son avenir.
- Toutes les actions menées sur Berre l'Etang étaient nouvelles du fait du redémarrage de la Politique de la Ville dans cette commune. Pour les actions menées sur Salon de Provence, 30% étaient des actions nouvelles, et 5% étaient nettement modifiées. Le taux de renouvellement atteignait donc 35%, ce qui pour une année transitoire, sans nouveaux objectifs est un score intéressant. Du point de vue financier, le programme représentait 2 151 789 € répartis comme suit, dont environ 577 000 € de crédits spécifiques Politique de la Ville ou apparentés (FIPD, PLCD):



- On peut observer la très large part des crédits de droit commun dans les actions du champ de l'emploi, correspondant aux rémunérations des personnes durant leur temps de travail. Il s'agit, pour la plus grande part de crédits de l'Etat.
- Mais globalement, ces crédits demeurent importants dans toutes les thématiques, à l'exception de la prévention qui souffre de manque chronique de crédits. Les crédits de droit commun représentent 73% en moyenne du coût des actions et varient de 26% en prévention à 86% en emploi et 59% en réussite éducative.

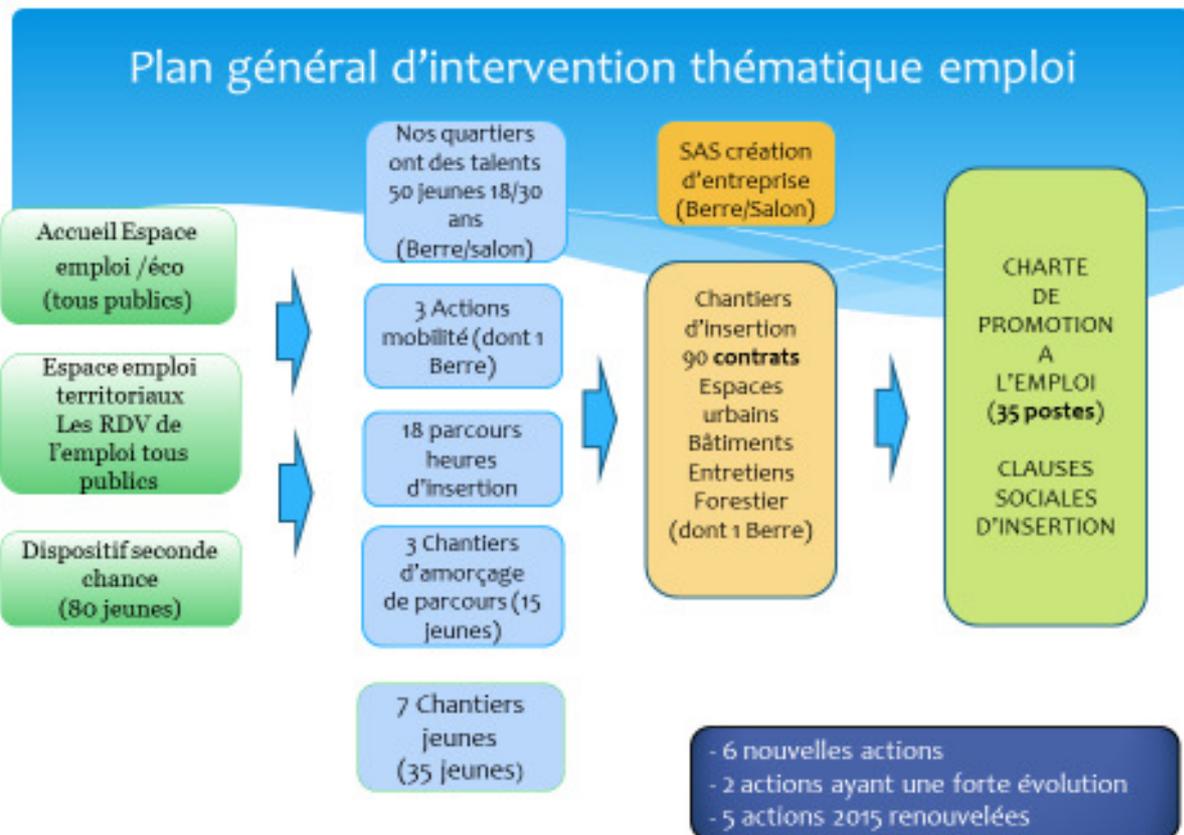
## **2-1-2 RAPPORTS DES PROGRAMMES DE COHESION SOCIALE :**

### **2-1-2-1 LE PLAN D'ACCES A L'EMPLOI ET LE PROGRAMME SECONDE CHANCE :**

#### ***Le plan d'Accès à l'Emploi (AE) :***

Dans le cadre de la Politique de la Ville, au sens large, la Commune de Salon de Provence, puis l'EPCI ont lancé un vaste « Plan d'Accès à l'Emploi »(ou PAE), composé de divers programmes et actions pour favoriser le retour vers l'emploi des publics qui en sont le plus éloigné. Ce plan est un plan d'insertion, qui s'inscrit en complément des mesures déjà instaurées par l'EPCI pour favoriser l'emploi et le développement économique, telles que les forums-emploi ou la plateforme d'initiative locale.

Le PAE est animé par le service Politique de la Ville de l'EPCI et plus particulièrement par le chargé de mission « Emploi-Insertion ». Il est schématisé comme suit :



Le déploiement de ce Plan se réalise à la fois par les programmes du Contrat de Ville (Seconde Chance, chantiers jeunes), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (Chantiers éducatifs), ou des mesures de droit commun (chantiers d'insertion, EspacEco).

Dès 2015, la réflexion s'est orientée vers une mutualisation de l'action inter-villes, entre Salon de Provence et Berre L'Etang. Les premières actions mutualisées verront cependant le jour en 2016. Plusieurs actions nouvelles ont été lancées en 2015 : Nos Quartiers/Jeunes ont des Talents, Charte de Promotion à l'Emploi, Rendez-Vous de l'Emploi, extension du dispositif Seconde Chance.

Le développement de ce Plan nécessite un fort investissement de construction de partenariats, tant avec les acteurs de l'emploi qu'avec des acteurs économiques (CDC, Chambres Consulaires, Fédération BTP). La signature du Contrat de Ville par les Chambres de Commerce et d'Industrie et des Métiers permet de conforter cette construction partenariale.

Le PAE a ainsi permis, en 2015, de développer le nombre d'emplois d'insertions en le portant à plus de deux fois sa capacité de 2013, notamment par le déploiement de nouveaux chantiers d'insertion sur la ville et par l'extension du dispositif Seconde Chance.

Il reste cependant des avancées à réaliser, telles que l'instauration de Point Accueil des demandeurs d'emploi en proximité, en partenariat étroit avec Pole Emploi et pour faciliter notamment le retour vers l'emploi du public sénior en grande difficulté. De même, la charte de promotion devra franchir un cap supplémentaire et passer à une action concrète et variée (chantiers-écoles, promotion des filières de formation, expérimentation de stages en entreprise).

### **Le dispositif « Seconde Chance » :**

- ✓ Seconde chance est un programme individualisé d'accompagnement des jeunes les plus fragiles vers l'emploi, par des étapes de mises en situation d'emploi employant des outils diversifiés et financés par la Commune de Salon-de-Provence : heures d'insertion, chantiers éducatifs, chantiers d'insertion, coaching, formation.

- ✓ Les jeunes sont accompagnés par un éducateur spécialisé et un conseiller de la mission locale mis à disposition du service Politique de la Ville de l'EPCI dans le cadre de conventions de partenariats avec l'ADDAP13 et la Mission Locale du Pays Salonais. Les résultats en 2015 sont probants, s'agissant d'un public très éloigné de l'emploi :
  - 86 jeunes intégrés sur le dispositif (dont 30 % de filles).
  - 340 actions mobilisées dans les différents parcours (dont 70 % dans le droit commun) soit 4 actions en moyenne par jeune.
  - 698 actes de suivi réalisés soit en moyenne 8 par jeune.
  - 53 % de sorties positives.
  - Si la grande majorité du public vient des QPV, conformément à l'esprit de la Politique de la Ville, le programme a aussi permis d'intégrer 6% de jeunes d'autres quartiers mais connaissant les mêmes difficultés d'accès à l'emploi.
  - Plus de 81% du public pris en charge n'avait aucun diplôme validé (Niveau VI et Vbis) et souffrait de difficultés de formation et d'emploi, aggravées par des problématiques sociales ou psychosociales importantes. Les ¾ des jeunes cumulaient ainsi plus de cinq difficultés d'emplois et psychosociales récurrentes.
  - Les actions menées en matière d'emploi sont les plus fréquentes:

Actions	Nombre de jeunes
Accès a suivi Insertion régulier	48
Heures d'insertion	39
Accès formation	35
CDD de moins de 6 mois	19
Chantier jeunes et éducatif	18
RDV de l'emploi	12
Chantier d'insertion	14
Contrats d'aidées	7
CDI et CDD de plus de 6 mois	5
Stage en entreprise (PMSMP)	4
Services civiques	2

- Les actions autres que l'emploi sont également variées et nombreuses :

Actions	Nombre de jeunes
Actions mobilité	41
Actions de remobilisation (sport, vie sociale..)	39
Actions santé .	24
Bilan coaching	14
Accès dispositif (logement, social...).	12
autres	5

### **2-1-2-2 LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :**

Le Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) est mené depuis 4 années sur la ville de Salon-de-Provence. Il est animé par le chargé de mission « Emploi-Insertion » jusqu'en 2015. Pour 2016, le relais pourra être pris par la nouvelle chargée de mission Culture-Citoyenneté et Vie en Société. Les objectifs du PLCD pour 2015 étaient les suivants :

- ✓ Mettre en œuvre un programme de formation spécialisée pour les acteurs de la collectivité.
- ✓ Favoriser les initiatives locales citoyennes et innovantes autour de la prévention et de la lutte contre les discriminations.
- ✓ Initier à partir d'une démarche collective et partenariale, un réseau d'information et d'accompagnement dans le domaine de l'accès aux droits concernant les personnes victimes de discriminations.
- ✓ Sensibiliser un large public au thème de la lutte contre les discriminations au travers de la création d'outil pédagogique audio-visuel.
- ✓ Réalisation d'un diagnostic territorial financé par l'Etat.

Quatre axes de travail ont ainsi prévalu :

- ✓ Mise en œuvre d'une formation spécialisée, pour la création d'un réseau de « référents discrimination spécialisés ».
- ✓ Un appel à Projet thématique lancé au sein de la communauté éducative Salonaise changement du format de la manifestation finale.
- ✓ exploitation pédagogique des outils construits en 2014 (audio-visuel...)
- ✓ Réalisation d'un diagnostic local afin de déterminer des axes de développement en cohérence avec les problématiques locales.

Il en est découlé le programme d'actions suivant :

- Formation de 15 acteurs et création d'un réseau de référents sur la ville,
- 8 projets formalisés dans les établissements scolaires,
- Une manifestation grand public, à partir de ces actions d'établissements,
- Présentation du programme de diagnostic, en attente d'un financement éventuel.

La pérennité du PLCD reste cependant posée. En effet, jusqu'en 2015, il bénéficiait d'un financement identifié s'ajoutant aux financements du Contrat de Ville. Pour 2016, non seulement ces financements spécifiques n'existeront plus, mais les actions devront être financées au titre de l'enveloppe du Contrat de Ville, elle-même en forte diminution. Seul le diagnostic pourrait bénéficier d'un financement direct de l'Etat, mais les actions demeureront très incertaines sans financement local.

### **2-1-2-3 Le dispositif VVV et le FIPD :**

Le service Politique de la Ville de l'EPCI a également mis en œuvre les dispositifs de prévention proposés par l'Etat, notamment les VVV et l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

La Sécurité et la Prévention demeurent des compétences communales. Cependant, les dispositifs cités s'adressent uniquement aux QPV, d'où la pertinence de l'intervention du service.

**Les VVV :** En 2015, les VVV ont permis de soutenir 8 actions, représentant un budget d'environ 17 000 € pour des stages, sorties, séjours durant les vacances scolaires pour des 11-17 ans des quartiers prioritaires.

**Le FIPD :** En 2015, le FIPD a été utilisé en complément des ressources financières du Contrat de Ville, pour soutenir des chantiers jeunes et des chantiers éducatifs mis en œuvre par l'ADDAP13 et les centres sociaux de la ville. Ces financements ont permis de porter ces interventions à 200 jours de chantiers pour des groupes de quatre ou huit jeunes. Il est à noter que ces chantiers constituent également des étapes de parcours du programme Seconde Chance.

#### **2-1-2-4 Développement des Conseils citoyens :**

- Mise en route du groupe de travail sur les Conseils citoyens
- Développement de 2 temps de formation :
  - o Au près des Centres Sociaux via l'association Arènes
  - o Au près de l'ensemble de partenaires et habitants impliqués dans la démarche
- Définition d'un premier cahier des charges de mise œuvre des conseils citoyens
- Création d'une délibération cadre pour la Ville de Salon de Provence

#### **2-1-2-5 Participation au développement de la Convention Cadre Départemental des Centres sociaux :**

- Participation à la mise œuvre de la convention cadre des centres sociaux
- Participation à une 10<sup>e</sup> de groupe de travail sur différents sujets liés aux centres sociaux
- Mise en place de soutien technique permanent au près des 2 centres sociaux de la Ville de Salon de Provence et des autres associations de proximités.

#### **2-1-2-6 Partenariats et conventions particulières :**

- Le financement de l'association TMS pour la mobilité des personnes en fragilité sociale. Action suivie par le service transports de l'EPCI.
- Le financement du Point Logement Jeunes, animé par l'association ADAMAL. Financement suivi par le service Habitat d l'EPCI.
- Pour 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération s'est engagée à financer la Maison Départementale de l'Adolescent 13-Nord, par convention d'objectifs, à hauteur de 36 000 € par an. Cette convention est suivie par le service Politique de la Ville.
- Financement de l'association CAVM pour son action en faveur du tri des déchets et du compostage. Financement suivi par le service déchets de l'EPCI.

## **2-2 POLE REUSSITE EDUCATIVE :**

### **2.2.1 La thématique Réussite éducative approche collective :**

Un chargé de mission assure l'animation et la coordination de l'ensemble de la thématique Education, en 2015 a été développé :

- Un dossier de labélisation en REP sur le territoire des Canourgues.
- La définition d'un projet de gouvernance éducative et territoriale partagée sur les Canourgues (projet suivi de près au CGET) entre les différents partenaires institutionnels de l'éducation. Objectif de la démarche, faire converger les différents dispositifs vers un projet éducatif commun sur le territoire prioritaire politique de la ville / REP.

- La mise en œuvre et la coordination du dispositif « Espace dans Ma Ville » avec le CNES qui a mobilisé plus de 700 enfants sur le territoire de la Monaque pendant les vacances estivales.
- La définition de projet thématique autour de 2 écoles élémentaires, Art culture et territoire pour l'école Bastide de Haute, et Projet Musique à l'école Saint Norbert (projet lié à la rénovation urbaine).
- Développement et financement de 11 actions éducatives sur le territoire de Salon de Provence.
- La refonte des axes d'orientations de la thématique Education via différents groupes de travail (Elus/Institutions/Associations/Habitants)

### **2.2.2 le Programme de Réussite Educative**

Le pôle Réussite Educative comprend cinq personnels et deux intervenants vacataires :

- Une coordinatrice du PRE
- 3 référentes familles, dont l'une a été recrutée pour étendre le PRE à l'échelle intercommunale, fin 2015.
- ½ temps de secrétariat-accueil-finances
- 2 vacataires, psychologue et orthophoniste

Le pôle a en charge exclusivement l'animation, la mise en œuvre et la gestion du Programme de Réussite Educative qui a été porté, par expérimentation nationale, à une échelle intercommunale. Le PRE a ainsi connu un changement de structure juridique de portage : à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, c'est l'EPCI qui est devenue structure porteuse, en relais de la Caisse des Ecoles de Salon de Provence.

Le rapport d'activités 2015 fait apparaître les éléments qui suivent :

- 166 enfants suivis pendant l'année,
  - Dont 113 du quartier des Canourgues,
  - 29 du quartier de La Monaque,
  - 18 du quartier des Bressons,
  - 6 enfants provenant des zones de veille active des Bressons et des Canourgues, qui demeurent potentiellement bénéficiaire de ce programme.
- 93 enfants sont sortis du dispositif sur la période.
- Les enfants sont orientés majoritairement par l'éducation nationale (73%) ou des partenaires éducatifs associatifs.
- Les actions mobilisées sont également nombreuses et diversifiées :
  - **Axe scolarité**
  - Actions de droit commun (ressources internes EN, Clas) 11
  - Soutien scolaire individuel 20
  - Remédiation cognitive 17
  - Remobilisation scolaire 6
  - Coup de pouce langage 17
  - À nos leçons 16
  - Stage passerelle 7
  - À plus dans le bus 4
  - **Axe loisirs**
  - Actions de droit commun (ALSH, activités découverte...) 28
  - Loisirs associations conventionnées avec le PRE 27

🌀 <b>Axe social et éducatif</b>	
🌀 Orientation vers un service social, éducatif	14
🌀 <b>Axe santé</b>	
🌀 Orthophonie, psychomotricité, psychologue	38
🌀 Orientation vers des structures ou professionnels de santé	35
🌀 <b>Axe parentalité</b>	
🌀 Accompagnement individualisé des démarches des parents	147
🌀 Orientation vers actions parentalité REAAP, CUCS	27

## En 2015

### Décrochage scolaire: élèves potentiellement absentéistes et décrocheurs passifs

- Elaboration de solutions en groupe de prévention des ruptures scolaires au collège Jean Moulin lien avec les chefs d'établissement de Jean Bernard et d'Arbaud, et assistantes sociales scolaires passage en ERE pour présentation et proposition de parcours de tous les jeunes
- Projet de remobilisation scolaire au collège Jean Moulin pour 7 jeunes (bilan psychopédagogique et atelier journal graphique tous les mardis midi avec une art- thérapeute : 7 collégiens (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) bénéficiaires)
- Participation aux plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs
- Stage passerelle : stage de remobilisation scolaire fin août (7 enfants du CM2 à la 5<sup>ème</sup>)

### Santé

- Diagnostic et orientation adéquate pour une prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale et au rythme de vie des enfants
- Orientation vers le droit commun: CAMPS, CMP, MDA, actions de Salon action Santé (point écoute, nutrition), praticiens libéraux
- Actions spécifiques réussite éducative:  
Orthophoniste PRE  
Conventions psychomotricienne, psychologue, ergothérapeute

### Soutien à la fonction parentale: valorisation des compétences parentales et de l'exercice de la fonction parentale (autorité parentale conjointe), renforcement du lien parents - école

**1) Accompagnement individualisé** par les référents de parcours (100 % des enfants bénéficient d'un suivi)

**2) Actions de droit commun:**

REAAP, secteurs familles des centres sociaux, associations de proximité, suivi social Conseil Départemental, Sécurité Sociale, MSA, Café Bébé, Cabane à jouets,  
Actions financées dans le cadre du CUCS : auto-réhabilitation, permis adultes, ateliers emploi/insertion  
départ en vacances autonome : 3 familles avec le dispositif ANCV

**3) Actions spécifiques réussite éducative PRE**

- **Soutien à la mobilité, à plus dans le bus !!**

autonomie dans l'utilisation des transports en commun pour 4 enfants entrant en 6<sup>ème</sup> SEGPA (éloignement domicile/ collège)

- **Ateliers à nos leçons:**

travail scolaire à la maison : 10 enfants et parents de l'école élémentaire Saint Norbert et 5 enfants et leurs parents de l'école élémentaire Bastide Haute

- **Réalisation de coin scolaire à domicile :**

Action « éco-conception participative » de *bureaux scolaires destinés au domicile* d'enfants bénéficiaires d'un atelier PRE parents-enfants sur le travail scolaire à la maison (« A nos leçons » 20 enfants des écoles élémentaires de St Norbert et Bastide Haute à Salon de Provence).

Le coin scolaire à domicile est un support/média permettant le développement chez l'enfant des compétences scolaires et méthodologiques et le développement chez le parent de compétences nécessaires à l'accompagnement de l'enfant dans son cheminement scolaire. Il rassemble également la fratrie et la famille autour d'activités ludiques, culturelles et de la vie quotidienne de la famille.

- **Le jardin des familles**

**Objectifs Généraux**

Améliorer le bien-être des participants du projet

Développer l'estime de soi des participants

Favoriser les liens parents-enfants et enfants-fratrie

Renforcer le lien avec l'école

**Objectifs opérationnels**

- Construire avec les familles des jardinières de plantes destinées à mettre sur le balcon
- Planter avec les familles ces jardinières
- Faire en sorte que le groupe construise une mini jardinière à apporter à l'école
- Apporter des connaissances et compétences dans les soins à apporter aux plantes
- Apporter également des notions autour de la biodiversité et du développement durable

**Public**

Groupe d'enfants et leurs familles habitant les Canourgues. Le PRE veut travailler plus sur la qualité du travail fourni que sur la quantité de familles touchées. Le projet s'axera donc sur un groupe réduit d'environ 10 personnes (4 à 5 enfants et leurs parents). Toujours pour une question de qualité du lien créé, le groupe sera fermé et participera ensemble à toutes les séances (dans la limite de leur disponibilité).

Projet présenté à l'école maternelle Saint Norbert : les enseignantes souhaitent orienter des enfants de moyenne section.

**2-3 POLE RENOVATION URBAINE :**

Ce pôle n'est, en 2015, composé que du directeur de projet à temps partiel, avec l'appui de la chargée de mission GUSP, poste non pourvu en 2015.

Ce pôle devrait être organisé et renforcé d'un chargé de mission courant 2016.

Ainsi que cela a été présenté précédemment, l'activité de ce pôle a essentiellement porté sur le projet de rénovation urbaine des Canourgues.

- 🌀 De Janvier à juin : Réalisation d'une étude de définition pour un projet de rénovation urbaine global des Canourgues.
- 🌀 Juin : insertion du projet dans le Contrat de Ville et les Projets de rénovation d'intérêt régional du Contrat de Plan Etat - Région.
- 🌀 De septembre à décembre : élaboration du protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine. Ce protocole prévoit un programme d'étude dense pour définir le projet définitif, en concertation avec les partenaires et les habitants.

- De septembre à décembre : engagement du relogement des familles volontaires du Saint-Norbert, par voie de mutation interne au parc.
- Le programme d'études et d'intervention du protocole de préfiguration est le suivant :
  - Etude de définition urbaine du secteur Saint-Norbert Maracana
  - Etude de définition urbaine du secteur Avenue de Provence, route d'Avignon
  - Etude pré-opérationnelle de transformation des rez-de-chaussée
  - Etude prospective du chauffage urbain
  - Etude de transports et de déplacements sur le quartier
  - Etude de marché du logement neuf
  - Etude de marché d'immobilier d'entreprises
  - Etudes de démolition du Saint-Norbert et du Renaissance (partiellement)
  - Etudes de réhabilitation du logement social
  - Etude globale des copropriétés anciennes
- Ingénierie, AMO et MOUS :
  - Une AMO globale devra être mise en place pendant la période de préfiguration pour assister les maîtres d'ouvrages dans la construction et le déroulement du programme. Cette AMO aura également à charge de réaliser les études urbaines (3 premières études de la liste ci-dessus).
  - Une MOUS relogement devra être mise en œuvre dès le début 2016 pour accompagner le relogement, déjà engagé dès 2015.

#### **Conventions et partenariats :**

- **Partenariat CDC :** la CDC s'est engagée, auprès de la commune et de l'EPCI dans l'étude de restructuration du centre commercial Cap Canourgues. Ce projet, au stade des études de scénari pourra être lancé lors de la phase de réalisation du programme de rénovation urbaine. Il allie également la réalisation d'un point d'échange intermodal et d'un parking-relais.
- **Projets de réhabilitation du parc social des Canourgues :** deux bailleurs sociaux ont élaboré des programmes de réhabilitation très conséquents (LOGIREM et Phocéenne d'Habitations). Ces programmes pourront démarrer dès 2016, durant la phase de préfiguration, car ils ont été intégrés comme opérations autorisées par anticipation, au sein du protocole établi et signé.
- **Convention d'abattement de TFPB :** La Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence a établi avec tous les bailleurs sociaux présents dans les QPV, une convention-cadre d'abattement de TFPB. Cette convention devait être établie au plus tard le 31 décembre 2015 et a donc été signée dans les temps. Elle devra cependant faire l'objet d'une déclinaison sous la forme de convention d'application pour chacun des bailleurs. Ces conventions spécifiques établiront le programme d'actions négocié entre le bailleur, les locataires, la commune et l'EPCI.

#### **Le projet de La Mariélie à Berre L'Etang :**

La Commune de Berre L'Etang a conduit une étude pré-opérationnelle pour définir un programme d'intervention de cette importante copropriété.

Le chef de projet territorial de Berre L'Etang a suivi cette étude pour le compte de l'EPCI, en lien avec le service Habitat.

L'année 2015 a permis la réalisation de cette étude dont les conclusions ont conduit l'Etat à préconiser une procédure de plan de sauvegarde, sous sa conduite.

## 8. TOURISME

---

### 1. Etude de positionnement

Finalisation et présentation en Comité de Pilotage et en Conseil Communautaire, de l'étude de positionnement stratégique conduite conjointement avec Bouches-du-Rhône Tourisme.  
Élaboration d'un plan d'actions prévisionnel.

### 2. Eductours

Programmation de deux éductours en partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme.  
Une journée basée sur l'itinéraire éponyme de notre brochure "Itinéraires Admirables".  
Une journée combinant des parties des deux autres "Itinéraires Admirables", incluant Salon-de-Provence.

### 3. Guide Itinéraires Admirables

Diffusion auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire, Offices du Tourisme et Mairies, ainsi qu'aux instances départementales, de la réédition du guide Itinéraires Admirables.

### 4. Film Provence au cœur

Mailing à l'ensemble des agences réceptives et prescriptrices du Département, d'un dossier, incluant une clé USB chargées des versions anglaises et françaises des clip et film Provence au Cœur, avec une base de données des acteurs professionnels du territoire, et les versions française et anglaise du guide Itinéraires Admirables, base de données des acteurs et professionnels du tourisme.  
Travail d'amélioration du référencement de la chaîne Youtube dédiée aux Film et Clip et de ses contenus.

### 5. Point d'Information Touristique : Aire de Lançon

Mise en œuvre d'un partenariat avec la concession du pont-arche de l'aire autoroutière de Lançon-Provence permettant la mise à disposition à titre gracieux d'un bureau d'information.  
Ouverture d'un bureau saisonnier d'information touristique à l'adresse de la clientèle de passage de l'aire.

### 6. Dépliant "17 idées de visite au cœur de la Provence"

Edition et diffusion d'un dépliant d'appel simplifiée, mettant en avant les principaux points d'intérêt des 17 communes du territoire. Distribution via le Bureau d'Information de l'aire autoroutière de Lançon-Provence, et mise à disposition auprès de tous les hébergeurs qualifiés du territoire, hôtels, ensemble locatifs saisonniers, campings, des principaux restaurants, de tous les Offices du Tourisme et Mairies.

### 7. Base de Données

Récupération, compilation, nettoyage et vérifications de multiples listes d'adresses et de référencements, en collaboration avec les Offices du Tourisme du territoire et Bouches-du-Rhône Tourisme, pour la création d'une base de données extensive de tous les acteurs professionnels du tourisme du territoire, Elus, instances institutionnelles, ainsi que de toutes les agences réceptives et prescriptrices du département.

### 8. Salon Professionnel du Tourisme

Création et mise en œuvre de l'événement "1ères Rencontres Professionnelles du Tourisme du Territoire".  
Salon visant à générer la rencontre et une mise en réseau des acteurs professionnels et institutionnels, pour l'installation d'une dynamique autour des développements de plans d'actions à venir.

### 9. Etude Office Intercommunal de Promotion

Étude de faisabilité, rédaction statutaire, mise à l'évaluation d'un Comité de Pilotage, et mise en projet d'un Office du Tourisme ou structure intercommunale dédiée à la promotion du tourisme ainsi qu'à la mise en œuvre d'orientations et mutualisation des moyens, communs. Etude non suivie d'effet.

# Piscine intercommunale Claude Jouve

→ Année 2015

## I - BILAN DES ACTIVITES ET DE LA FREQUENTATION DE LA PISCINE

---

L'intérêt de la natation est régulièrement affirmé dans la plupart de nos territoires. La pratique des activités aquatiques ne cesse de croître et la prévention des noyades reste un enjeu majeur de l'apprentissage de la natation. La piscine « Claude Jouve » offre un environnement à ces activités : apprentissage, sportif, ludique, de loisirs, remise et maintien en forme, rééducation, de détente. Ainsi l'établissement est devenu un outil incontestable de l'intégration sociale, accessible à une grande majorité d'utilisateurs.

### - Bilan des activités et de la fréquentation de la piscine, après dix-huit ans de fonctionnement.

En 2015, nous avons accueilli au 31 décembre : 136 980 personnes (135 111 en 2014).

Quelques chiffres révélateurs d'une piscine « en bonne santé » : **1 717 393** entrants depuis août 1997.

Soit **380** entrants en moyenne par jour pour 2015.

#### Total des entrants :

Scolaires : **30 618**

Groupes payants (CLSH, Rognac, associations) : **11198**

Groupes gratuits (CNEB, pompiers, police et compétitions.) : **9386**

Animations (aquagym et école de nage) : **14988**

Public : **70790**

Nous assistons à une augmentation d'affluence pour cette année 2015 (été et hiver) ; la valeur en rouge montre une diminution légère dans les secteurs « Groupes payants » par rapport à 2014.

Néanmoins, les secteurs Scolaires, Groupes gratuits, Animations et Public révèlent une augmentation de la fréquentation par rapport à 2014.

### ETE 2015 :

- Au mois de juillet, nous avons accueilli **9712** personnes, soit une augmentation par rapport à 2014 (moyenne de **313** entrées par jour, contre **298** en juillet 2014).

- Au mois d'août, **7695** personnes sont venues à la piscine, soit une diminution par rapport à 2014 (moyenne de 248 personnes par jour contre 285 en août 2014).

Outre le public reçu à compter de 12h00, nous avons reçu des groupes organisés à partir de 8h00 le matin les mercredis et samedis (pompier et police), de 9h00 à 12h00 (les CLSH). Ces centres municipaux ou associatifs sont devenus des habitués, et nous en recevons plusieurs chaque matin. Les échos que nous en avons retirés sont tous positifs.

Ces groupes sont les suivants :

- CLSH BERRE
- CLSH VITROLLES
- CLSH Ville de Rognac
- CLSH St Victoret
- C O B BERRE
- Association Velaux Gym
- Foyer Les Bories

Et comme chaque année, il est de coutume d'organiser des animations sportives et ludiques sur la période estivale, échelonnées sur quatre vendredi soir, en direction des jeunes et des adultes. En voici le programme ci-dessous :

- « Tournoi de water-polo » nocturne du 03 juillet 2015,
- « Découverte du sauvetage » nocturne du 17 juillet 2015,
- « Tournoi de basket-aquatique » nocturne du 31 juillet 2015,
- « Tournoi aqua-ludique » nocturne du 21 août 2015.

Sur la même période ont été reconduites deux journées de « Sensibilisation au Tri Sélectif » auxquelles 40 enfants ont montré leur participation collective avec beaucoup d'intérêt.

### **A/ Les scolaires**

Depuis la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires a conduit la direction de la piscine à élaborer une nouvelle organisation concernant l'occupation des bassins. L'élaboration de ce nouveau planning permet aujourd'hui que chaque partenaire puisse conserver son volume horaire de créneaux et de profiter même d'un élargissement de certains créneaux, afin d'optimiser pour tous un meilleur service public.

#### **ECOLES ELEMENTAIRES**

**ROGNAC** (5 primaires, 3 maternelles), **BERRE L'ETANG** (6 primaires, 3 maternelles), **LANCON PROVENCE** (4 primaires), **ST CHAMAS** (2 primaires), **VELAUX** (2 primaires, 2 maternelles) et **LA FARE LES OLIVIERS** (2 primaires et 2 maternelles).

Trois créneaux de 40 min. ont été aménagés chaque matin de 9h à 11h pour les élémentaires. De la même façon, trois créneaux ont été mis en place l'après-midi pour les maternelles et les primaires, entre 14h00 et 16h00.

Nous disposons donc de **50** créneaux hebdomadaires pour les élémentaires.

Depuis 13 ans, nous travaillons sur l'homogénéisation des projets, en créant un projet « intercommunal » d'enseignement de la natation à l'école. Chaque année une réunion entre les Maîtres-Nageurs et enseignants est aménagée afin d'assurer la mise en place du projet pédagogique de l'année en cours.

Par ailleurs, l'enseignement aux scolaires est basé sur l'aménagement des bassins à l'aide de matériels divers : lignes d'eau, tapis, cage à écureuil, toboggan, rocher à bulle à immerger, etc. L'intercommunalité a investi dans ces outils pédagogiques divers pour l'année 2015 et veille au renouvellement progressif du matériel.

La particularité de l'enseignement scolaire à la piscine intercommunale est de dépendre de 4 circonscriptions, donc de 4 Inspecteurs (IEN) et de 4 Conseillers Pédagogiques (CPC ou CPD) : Miramas pour les communes de Berre l'Etang et de Saint Chamas, Salon de Provence pour Lançon-Provence, Aix Ouest pour la Fare les Oliviers et Velaux, et enfin la Circonscription Départementale pour Rognac.

#### **LES COLLEGES**

La piscine offre 6 créneaux pour les collèges.

Le partage de ces créneaux n'a pas été chose aisée. Nous avons travaillé, pour les collèges, avec les professeurs d'EPS concernés (Berre l'Etang, Rognac, Velaux, Saint Chamas), en fin d'année scolaire dernière. Les répartitions ont donc été faites en entière concertation avec chaque établissement.

**B/ Les CLSH**, eux aussi, font partie de nos publics privilégiés. Tout au long de l'année et jusqu'au mois de Juin, pendant la période des vacances scolaires, suivant un planning préétabli, des créneaux leur sont réservés.

**En été**, c'est tous les matins que se présentent les différents centres de loisirs des villes, pendant 3 heures. Ces 3 heures sont totalement allouées aux groupes, et la piscine est fermée au public pendant l'accueil de ces enfants. Du matériel est mis à disposition des animateurs (tapis, planches, ceintures, ballons, objets quelconques). C'est presque la continuité des activités scolaires. De plus, le toboggan est à l'entière disposition des enfants qui n'ont alors pas la contrainte des queues qu'on trouverait lors des ouvertures au public.

### **C/ Les actions pérennes:**

Les nocturnes tous les vendredis soir de 20h à 23h remportent un réel succès auprès des jeunes ados et des familles.

L'ouverture plus tôt au public le mardi, jeudi et vendredi à 16h30 au lieu de 17h00 ainsi que le mercredi ouverture à 11h30 au lieu de 12H00.

L'agencement de distributeurs automatiques : articles divers en natation et produits alimentaires et boissons

*8 ans de fonctionnement avec le système Poséidon et un retour efficace.*

### **D/ Autres partenaires :**

Depuis plusieurs années, l'accessibilité de la Piscine « Claude Jouve » offre aux Clubs (Rognac Natation, Cercle des Nageurs de l'Étang de Berre, VO3Max Triathlon Berre), Ecole Départementale des Pompiers de Velaux, Foyers pour Handicapés, une utilisation des bassins en constante évolution.

### **E/ Les réalisations 2015**

Nombreuses animations ont été proposées encore une fois cette année conduisant à un large succès :

- MARS 2015 : La Nuit de l'Eau avec la présence de Camille LACOURT,
- AVRIL 2015 : Organisation des épreuves facultatives ponctuelles d'éducation physique et sportive du Baccalauréat,
- JUIN 2015 : Gala du Cercle des Nageurs de l'étang de Berre,
- JUIN 2015 : Compétition de Hockey Subaquatique,
- JUILLET 2015 : Stage Féminin de Hockey Subaquatique,
- DECEMBRE 2015 : TELETHON,
- DECEMBRE 2015 : Animations de NOEL pour écoles de nage , Bébés Nageurs et Petits Baigneurs.

Enfin, ouverture au PUBLIC durant les vacances scolaires de NOEL (semaine 53) avec un horaire particulier à partir de 10H00 jusqu'à 19H00 afin de permettre aux usagers de pouvoir nager aussi le matin.

Fermeture de la piscine semaine 52 pour vidange obligatoire et travaux.

### **Continuum des actions de sensibilisation:**

Aux économies d'énergie :

Projecteurs éteints systématiquement avant l'arrivée des scolaires

Réglage mis en place pour la temporisation des douches (entre 10 s et 15 s)

Réparation régulière des fuites sur les canalisations des espaces verts

Diminution programmée des températures d'eau en fonction des températures extérieures

Mise en place d'une cellule de ramassage des papiers : déchets sélectifs

Mise en place d'un Point de Collecte : piles et petites batteries usagées (recyclage)

### **Le Personnel plus efficace**

L'aménagement de secteur par du matériel adapté va éviter les cumuls d'heures supplémentaires (installation d'une nouvelle série de casiers dans chaque vestiaire collectif).

Une nouvelle organisation en matière de nettoyage a été mise en place pour le service entretien :

- Suite à une évolution constante de la fréquentation de la piscine, le plus gros du nettoyage se concentre entre 6h et 8h30 le matin,
- L'établissement étant ouvert jusqu'à 21h, pratique d'un nettoyage plus courant toute la journée jusqu'à la fermeture.

### **La formation suivie par le personnel en 2015 :**

- Incendie,
- Secourisme,
- Habilitation électrique,
- SSIAP 1 et habilitation nacelle,
- Logiciel « régie »,
- Dans le cadre de leur formation continue, certains ETAPS ont participé au stage de révision de leur certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur (C.A.E.P.M.N.S).

Motivation du personnel dans le travail en améliorant les conditions de fonctionnement, les relations humaines et en encourageant les bonnes initiatives. Mise en place de réunions plus ciblées et moins fréquentes.

### **Les Investissements 2015**

Afin de pouvoir assurer une ouverture pérenne de l'établissement et ainsi une continuité du Service Public, nous avons réalisé les investissements suivants :

**1°** L'arrivée de l'alimentation d'eau froide a été modifiée par de la tuyauterie en inox afin de stopper les fuites sur ce secteur. Par ailleurs, la tuyauterie de distribution a été remplacée (PVC) ainsi que la clarinette de distribution (Inox).

**2°** D'autre part, certaines dalles de plafond hydrofuge sur le bassin ont été changées, les éclairages des douches et toilettes publiques ainsi que les bouches de soufflage ont été renouvelées.

**3°** Pour une meilleure sécurité des usagers, les clapets « coupe-feu » ont été rénovés ainsi que certains Automates. La Gestion Technique Centralisée (GTC) a été rénovée et déplacée pour éviter l'atmosphère humide et chlorée du sous-sol. L'onduleur remplacé, et une nouvelle porte en PVC a été mise en place pour une meilleure séparation et isolation entre la Salle Bombard et les bassins.

**4°** Un réaménagement des sanitaires dans le local des Maîtres-Nageurs (hommes et femmes) a été également réalisé.



# Service Enfance Jeunesse

→ Année 2015

# 1 - SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

## Continuité du Projet Educatif du Territoire

Poursuite de la mise en place de l'accompagnement des professionnels de la petite enfance avec analyse des pratiques professionnelles au travers d'un marché public.

Mise en place de l'accompagnement à la parentalité par des rencontres familles autour de thématiques proposées par les directrices des structures petite enfance.

Poursuite des d'actions qualitatives dans les structures petite enfance en partenariat avec des prestataires.

## Poursuite du marché avec l'association Léo Lagrange, prestataire en charge de la gestion des structures jeunesse

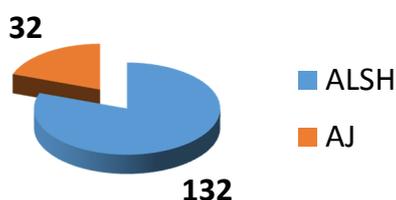
Les structures jeunesse ont réalisé : **11 686 heures d'accueil en 2015**

### RÉPARTITION ALSH ET ACCUEIL DE JEUNES

<u>ALSH</u>	<u>AJ</u>
<u>132 JEUNES</u>	<u>32 JEUNES</u>

✓ ALSH = 11/14 ANS

✓ ACCUEIL DE JEUNES = 15/17 ANS



- **Organisation de la Fête de la Jeunesse Intercommunale**

En partenariat avec la commune de Lamanon.

800 personnes ont participé à cette manifestation, de 17 h 00 à minuit.



- **Accompagnement de jeunes de 11/30 ans**

Le Point d'Information Jeunesse accompagne les jeunes sur des thématiques diverses : emploi, santé, logement, scolarité... La majorité des jeunes viennent pour obtenir des informations sur l'emploi et échanger avec l'animatrice du PIJ sur des sujets divers ; sa disponibilité et son sens de l'écoute en font une personne relais pour les jeunes sur le territoire.

Les animations et ateliers couvrent notamment les besoins suivants :

**1. Emploi**

*(Recherche d'emploi, lecture des annonces, création d'espaces personnels sur le site de pôle emploi, actualisation)*

**2. Discussions libres**

*(Problématique sur l'école, dans la famille, sur le logement et l'actualité...)*

**3. Aide administrative/connexion internet**

*(Recherche de dossiers Cerfa, aide à la rédaction et constitution des dossiers, recherche de coordonnées des services publics,...)*

**4. Prévention**

*(Discussions autour des addictions, relations sentimentales, donner des numéros utiles M.D.A, planning familial, centres de dépistage & distribution de préservatifs)*

**5. Participation aux actions et sorties du P.I.J.**

*(Soirées prévention tabac, sécurité routière, cinés débat, expositions...)*

**6. Recherche de stages**

**7. Bénévolat**

*Participation aux actions des espaces jeunes et du P.I.J., préparation des évènements, fête de la jeunesse, soirées, sorties, accompagnement aux séjours.*

61 % des jeunes accueillis soit la tranche la plus représentée, sont majeurs (17 % : 11-14 ans / 22 % : 15-17 ans), avec une mixité équilibrée (51 % filles // 49 % garçons)

**En résumé sur 2015, le PIJ c'est :**

- ✓ **816 visites de jeunes**
- ✓ **606 entretiens individuels**
- ✓ **57 jeunes partis en séjour**
- ✓ **111 nouveaux inscrits en 2015**

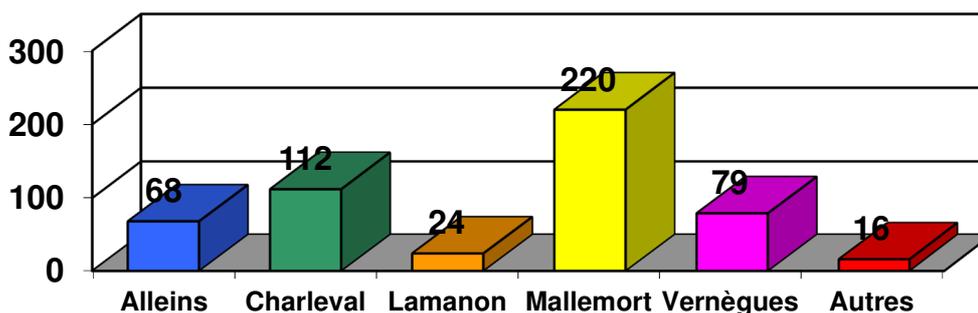
**• Actions de formation pour les jeunes du territoire :**

En 2015, 9 formations BAFA ont été prises en charge pour les jeunes du territoire et les animateurs des périscolaires.

## 2 - ALSH Les Tout Chatou

**519 enfants** différents ont fréquenté la structure, représentant **10 856 journées d'accueil**.

**Répartition par communes :**



### Répartition par tranches d'âge :

	11/14 ans	9/10 ans	6/8 ans	3/5 ans
2015	56 11%	127 24%	205 40%	131 25%

- **Organisation générale :**

L'organisation administrative des nouveaux rythmes scolaires a bien été comprise et appliquée par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les listes sont envoyées en temps et en heure.

Une délocalisation des inscriptions pour l'été à la demande de la police municipale de Mallemort a eu lieu. En effet, la sécurité des voitures et des personnes n'était pas assurée sur l'antenne du Pont de la Tour à Mallemort.

Par récurrence annuelle les inscriptions ont généré une longue attente (jusqu'à 5h).

Les parents sont en demande pour qu'une autre solution soit proposée ; une pétition a même été déposée en Mairie de Mallemort et un article dans le journal est paru.

Une réorganisation des inscriptions est à prévoir, privilégiant l'utilisation d'un logiciel et d'un portail famille sur internet avec réservations et paiements en ligne.

Des difficultés ont été rencontrées en début d'été avec des animateurs devant partir passer leur rattrapage du bac, lequel était organisé durant les 3 premiers jours de l'été.

Des antennes satellites ont été organisées à nouveau sur les communes de Charleval et de Mallemort afin de proposer un accueil privilégié pour les 3/5 ans.

L'antenne de Charleval a dû être fermée après la première semaine d'ouverture par manque d'inscriptions, les enfants ont alors été dirigés vers l'antenne satellite de Mallemort.

Poursuite du ramassage gratuit pour les enfants pendant les vacances.

Sur le volet pédagogique, la structure poursuit sa démarche qualité en proposant aux enfants un panel diversifié d'activités en appui avec des prestataires et des activités à la carte.

- **Reconduction des P.A.I. :(Protocole d'Accueil Individualisé)**

Les actions menées en faveur de l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ont été reconduites.

Il a été accueilli **23 enfants avec PAI** en 2015.

## 3 - Centre de vacances Les Cytises

*Le 24 mars 2015, le Centre les Cytises a vu son quotidien bouleversé par l'événement dramatique du crash de l'A320 de la Germanwings. Le Centre de vacances a été réquisitionné durant 3 semaines, pour répondre à la nécessité d'hébergements. Le personnel a fait preuve d'une grande disponibilité et réactivité.*

La structure organise trois activités complémentaires :

- ✓ classes transplantées
- ✓ séjours de vacances
- ✓ maison familiale

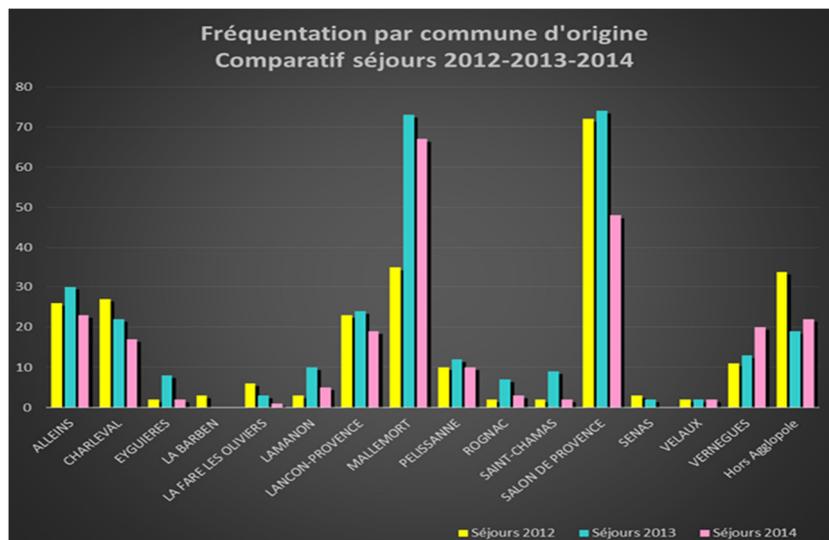
**Pour 2015**

- ✓ **12 classes transplantées**
- ✓ **08 séjours** pour les enfants de 7/16 ans
- ✓ **04 accueils de groupe en maison familiale**

- **Les séjours de vacances**

**234 enfants accueillis** en 2015.

Les enfants qui participent aux séjours sont très majoritairement résidents sur les communes du territoire avec une représentation des 15 communes sur les 17, et plus particulièrement de Mallemort et Salon de Provence.



À noter : de plus en plus d'enfants résidant hors du territoire y viennent en vacances.

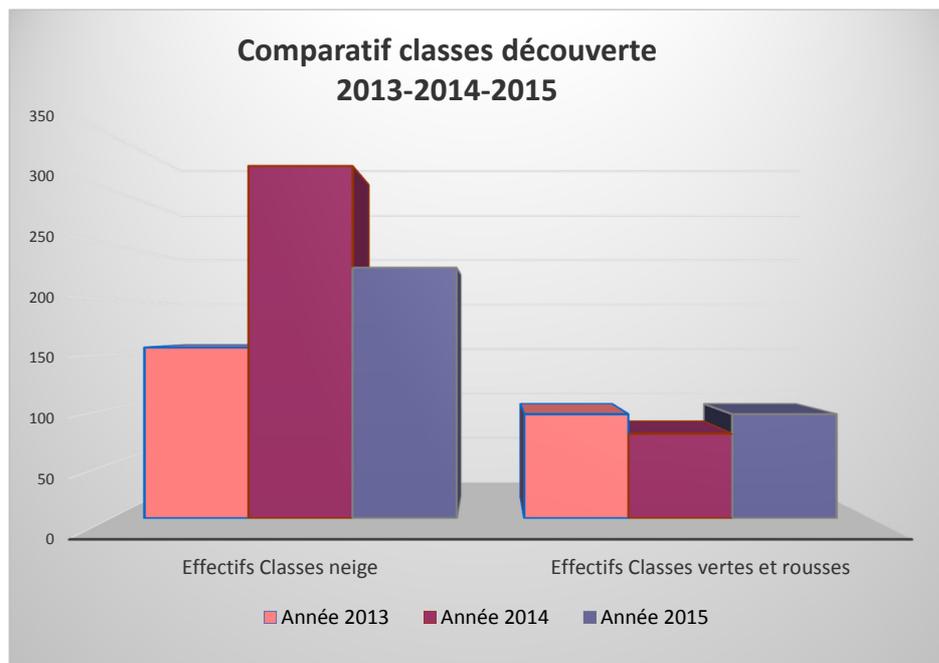
Nombre de participants par commune

	Séjours 2015
ALLEINS	23
CHARLEVAL	22
EYGUIERES	3
LA BARBEN	3
LA FARE LES OLIVIERS	0
LAMANON	6
LANCON-PROVENCE	22
MALLEMORT	63
PELISSANNE	2
ROGNAC	0
SAINTE-CHAMAS	0
SALON DE PROVENCE	46
SENAS	2
VELAUX	0
VERNEGUES	15
Hors Territoire	27

- **Les classes transplantées**

Les différentes classes ont concerné 436 élèves, dont **324 enfants** ont effectivement participé aux séjours.

La durée des séjours varie de 5 à 12 jours.



Les classes proviennent d'écoles des communes de :  
Alleins, Charleval, Eygalières, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Plan d'Orgon et Sénas.

- **La maison familiale**

A accueilli **39 personnes**.

Cette activité se maintient car elle est organisée en fonction des demandes des groupes/familles et des disponibilités de la structure ; elle sera abandonnée en 2016.

- **Volet pédagogique**

La structure poursuit sa démarche qualité en proposant aux enfants un panel important d'activités en appui avec des prestataires, sur des thèmes très diversifiés en phase avec les jeunes en séjour.

- **Organisation générale**

La structure rencontre toujours les difficultés récurrentes pour le recrutement des animateurs saisonniers des séjours et des classes de découverte.

*Animateurs trop jeunes, peu motivés et inexpérimentés, manque de moyens de transport...*

La création d'un poste pour une direction adjointe continue à être une nécessité.

Toutefois la structure poursuit son travail sur la démarche qualité en structurant le travail du personnel dont les animateurs autour :

- ✓ d'une Charte de Travail
- ✓ d'un Livret de Sécurité

La démarche qualité pour l'accueil des enfants porteurs de handicap ou/et des troubles de la santé est également poursuivie, par le développement de la communication et l'amélioration des outils de gestion.

# AGGLOPOLE PROVENCE

- ➔ Siège de la Communauté d'Agglomération  
281 Bd Maréchal Foch – BP 274  
13666 Salon-de-Provence cedex  
T. 04 90 44 85 85 – E : [contact@agglopole-provence.org](mailto:contact@agglopole-provence.org)
  
- ➔ Service collecte et Gestion des  
T. 04 90 44 77 90
  
- ➔ Service Eau et Assainissement  
T. 04 90 44 40 66
  
- ➔ Service Transports  
T. 04 90 59 38 11
  
- ➔ Service Economie  
T. 04 90 59 69 60
  
- ➔ Service Aménagement du Territoire  
T. 04 90 44 72 00
  
- ➔ Service Enfance / Jeunesse  
T. 04 90 57 46 15
  
- ➔ ALSH Les Tout Chatou  
T. 04 90 57 50 08
  
- ➔ Centre de Vacances les Cytises  
T. 04 92 35 25 29
  
- ➔ Piscine intercommunale Claude Jouve  
T. 04 42 85 36 06